



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : Rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Il faut regretter qu'on nous oblige encore cette année à discuter d'une question qui, telle qu'elle est formulée, n'est rien d'autre qu'une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre, la République démocratique d'Afghanistan. L'inscription de ce point à l'ordre du jour est contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et nous devons donc exprimer notre désaccord à ce sujet.

2. Ceci dit, je voudrais joindre la voix de la délégation hongroise à celle de tous ceux qui tiennent à rétablir les faits : ce n'est pas tant la situation en Afghanistan qui devrait véritablement nous préoccuper que la poursuite de l'intervention étrangère, qui non seulement ne se dissimule pas mais fait parfois l'objet d'une large publicité et qui, fomentée par divers milieux, est dirigée contre le gouvernement légitime de l'Afghanistan. C'est cette intervention qui est à l'origine des tensions dans la région et qui devrait retenir notre attention.

3. Tout observateur objectif doit reconnaître que depuis la révolution de 1978, des mesures sans précédent ont été prises pour rattraper le retard séculaire dont l'Afghanistan a hérité. L'une des premières mesures adoptées par la révolution est la réforme agraire démocratique bénéficiant aux masses paysannes plutôt qu'aux quelques grands propriétaires féodaux; en même temps que la réforme agraire, il a été procédé par voie législative à une réforme de la distribution des ressources en eau. Des résultats appréciables ont été obtenus dans la lutte contre l'analphabétisme. A l'issue d'une campagne énergique contre l'analphabétisme, plus d'un million de personnes ont appris à lire et à écrire au cours des cinq dernières années. Le réseau d'enseignement et les services de santé ont été développés et des efforts, couronnés de succès, sont entrepris afin d'améliorer le bien-être général de la population. Des personnes appartenant à tous les milieux rejoignent le Front patriotique national et prennent une part active à l'édification d'une société nouvelle.

4. L'histoire nous enseigne que la victoire du nouveau sur l'ancien ne s'obtient pas sans lutte; les forces réactionnaires et rétrogrades doivent être vaincues. Dans le cas de l'Afghanistan, ces forces réactionnaires et contre-révolutionnaires bénéficient d'un appui actif de l'extérieur. Elles sont entraînées et équipées en dehors de l'Afghanistan, puis envoyées dans ce pays

pour détruire une œuvre de paix, faire sauter des ponts et des lignes électriques, commettre des crimes violents, tuer et terroriser les populations. Elles sont à l'origine de dommages matériels de la perte du bien le plus précieux : la vie humaine. Mais elles ne peuvent pas inverser le cours de l'histoire. Cette violence et cette terreur, aidées et encouragées de l'extérieur, doivent cesser. C'est la toute première condition pour résoudre le problème autour de l'Afghanistan; c'est cette question qui doit nous préoccuper. La solution à ce problème peut et doit se fonder sur une normalisation juste et durable des relations entre l'Afghanistan et certains de ses voisins.

5. Le Gouvernement afghan s'est prononcé à maintes reprises en faveur de négociations visant à normaliser les relations entre les pays de la région et il a fait des propositions concrètes en ce sens. Ce n'est que par la voie des négociations qu'on pourra parvenir à un règlement pacifique mettant fin à l'intervention étrangère en Afghanistan et qu'une situation normale pourra être rétablie. La meilleure manière, et la plus efficace, d'arriver à un accord serait d'engager des négociations directes. Malheureusement, les initiatives qui ont été prises dans ce sens n'ont pas abouti jusqu'ici.

6. En l'absence de négociations directes, la poursuite des efforts du Secrétaire général en vue de promouvoir une solution politique représente le seul mécanisme de négociations en activité. Par conséquent, nous apprécions grandement les efforts du Secrétaire général et nous l'encourageons à poursuivre ces négociations. Tout en étant préoccupés par la lenteur de celles-ci, nous leur reconnaissons cependant des aspects positifs. Il est important que toutes les parties concernées soient sincèrement prêtes à se mettre d'accord sur une solution politique. Il est encourageant de noter que, au cours des consultations menées à Islamabad et à Kaboul par le représentant personnel du Secrétaire général en avril dernier, une série d'accords ont pu être élaborés et qu'il y a eu accord sur un certain nombre de mesures concrètes destinées à donner un nouvel élan au processus diplomatique. Somme toute, les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont avérées utiles et, principalement grâce à l'attitude souple du Gouvernement afghan, certains progrès ont été réalisés. Nous espérons que d'autres parties intéressées adopteront une attitude semblable et que le processus diplomatique visant à trouver une solution pacifique sera accéléré et qu'on pourra parvenir à un règlement global. Un tel règlement mettrait non seulement fin à l'intervention étrangère en Afghanistan, mais favoriserait aussi le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

7. En d'autres occasions, nous avons dit et répété que des solutions négociées aux conflits, pour être justes et durables, doivent se fonder sur le respect des intérêts respectifs des uns et des autres, le respect de la souveraineté des pays et de la non-ingérence dans

leurs affaires intérieures. Malheureusement, le projet de résolution A/39/L.11 ne remplit pas ces conditions. Il est inopportun, il reprend les éléments inacceptables de la résolution de l'année dernière et il constituera une gêne plutôt qu'un stimulant dans le processus de négociation. Pour toutes ces raisons, ma délégation ne peut appuyer ce projet de résolution et elle votera contre.

8. Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que les partenaires dans les négociations sur l'Afghanistan comprendront qu'ils n'arriveront à défendre leurs intérêts que s'ils tiennent compte des intérêts de l'autre partie, et que ce n'est pas en se livrant à des exercices futiles de propagande, mais en s'asseyant à la table des négociations qu'ils parviendront à une solution. Au lieu de déstabiliser la région, ils devraient, par cette attitude responsable, contribuer à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Ouest.

9. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Voici la sixième fois que l'Assemblée générale examine la situation en Afghanistan. Comme les troupes de l'agresseur étranger ont refusé de se retirer, que les résolutions pertinentes adoptées lors de sessions antérieures de l'Assemblée générale ne sont toujours pas appliquées et que la question afghane est loin d'être réglée, il est absolument indispensable que l'Assemblée générale examine à nouveau cette question à la présente session.

10. La question afghane est le résultat de l'invasion étrangère armée de l'Afghanistan, il y a cinq ans. Cet acte d'agression armée a non seulement violé la souveraineté et l'indépendance d'un pays non aligné, foulé aux pieds la Charte des Nations Unies et les normes régissant les relations internationales, mais a également créé un point chaud en Asie du Sud, qui menace la paix et la sécurité dans la région asiatique.

11. L'occupation militaire étrangère a infligé des souffrances indicibles au peuple afghan. Au cours des cinq dernières années, plusieurs centaines de milliers d'Afghans ont été massacrés, plus de 4 millions de personnes ont été obligées de s'enfuir dans d'autres pays pour devenir des réfugiés errants, dans une situation désespérée. Des avions et des chars étrangers ont dévasté d'innombrables villages, vergers, fermes et installations civiles, infligeant des pertes incommensurables à l'économie nationale de l'Afghanistan.

12. Cependant, le peuple afghan, qui chérit la liberté et l'indépendance, n'a pas cédé sous la baïonnette des agresseurs. Avec une haine amère de l'ennemi, il a combattu héroïquement contre les troupes d'agression étrangères et son combat s'est transformé en une guerre de résistance nationale. Sa juste lutte a rallié la sympathie et l'appui de tous les pays et peuples épris de paix et de justice.

13. Depuis l'invasion militaire de l'Afghanistan, la communauté internationale n'a cessé de ressentir une vive inquiétude à ce sujet et, l'un après l'autre, la plupart des pays ont condamné les agresseurs pour leur acte criminel d'intervention brutale dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et le massacre de sang-froid d'Afghans innocents. L'Assemblée générale a adopté, à cinq reprises, à une majorité écrasante, des résolutions pertinentes exigeant le retrait total des troupes étrangères d'Afghanistan et le réta-

blissement de l'indépendance, de la souveraineté et de la qualité d'Etat non aligné de ce pays.

14. Le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique ont respectivement, à plusieurs reprises, publié des déclarations et adopté des résolutions exprimant leur grande inquiétude et leur profonde préoccupation devant l'invasion étrangère de l'Afghanistan, pays islamique non aligné, et demandant un prompt règlement du problème afghan. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté européenne, de nombreux pays du tiers monde et d'autres pays encore ont tous condamné les actes des agresseurs. Tout cela montre qu'aujourd'hui, dans les années 80, une superpuissance peut se rendre très impopulaire et s'isoler en poursuivant une politique d'hégémonie qui consiste à opprimer les petits et à brutaliser les faibles du seul fait que sa taille et sa puissance le lui permettent.

15. Au cours des années, les autorités soviétiques ont souvent exprimé le désir de voir intervenir une solution politique de la question afghane et ont manifesté leur appui aux efforts de paix du Secrétaire général. Cependant, ce qui retient notre attention, c'est que, tout en parlant volontiers d'une solution politique, elles intensifient la guerre d'agression, élargissent leurs bases militaires et construisent des routes stratégiques, dans le but de perpétuer leur occupation de l'Afghanistan. Ayant concentré des forces supérieures, au printemps et à l'été derniers, les Soviétiques ont à nouveau lancé des offensives d'une ampleur et d'une sauvagerie sans précédent contre des zones où certaines organisations de la résistance avaient leurs bases dans la vallée du Panshir et ailleurs, poursuivant la politique de la terre brûlée et créant un no man's land dans le but d'étouffer une fois pour toutes le mouvement de résistance du peuple afghan. Entre-temps, les autorités afghanes, avec l'appui de la superpuissance, ont bombardé aveuglément des zones frontalières à l'intérieur du Pakistan et ont massé un grand nombre de soldats dans des régions proches de la frontière du Pakistan, aggravant délibérément la situation en Afghanistan et menaçant sérieusement la paix et la sécurité du Pakistan. Cette politique et ces actes de la superpuissance ont empêché tout progrès dans les pourparlers indirects de Genève sur l'élaboration d'une solution politique au problème afghan et ont fait obstacle au relâchement de la tension en Afghanistan.

16. L'Afghanistan est un proche voisin de la Chine. Les peuples des deux pays ont des liens traditionnels d'amitié. Depuis l'établissement de relations diplomatiques officielles, en 1955, les rapports entre la Chine et l'Afghanistan se sont développés normalement, sur la base des cinq principes de coexistence pacifique. L'invasion armée et l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique posent une menace sérieuse non seulement pour la paix dans la région asiatique mais également pour la sécurité de la Chine. Voilà pourquoi la Chine ne peut que suivre de très près les événements en Afghanistan et condamner vigoureusement les actes d'agression commis contre ce pays par la superpuissance.

17. Le Gouvernement chinois a toujours soutenu que les résolutions relatives à la question afghane, adoptées lors des cinq sessions précédentes de l'Assemblée

générale, doivent être intégralement appliquées, que les troupes étrangères doivent se retirer inconditionnellement d'Afghanistan et que le statut d'Etat indépendant et non aligné de l'Afghanistan doit être rétabli afin de permettre au peuple afghan de décider de son propre destin, à l'abri de toute intervention étrangère, et aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur. Tout règlement politique de la question afghane doit tenir pleinement compte des vues du peuple afghan en lutte, et les refléter. C'est la seule manière de mettre fin au plus tôt à l'occupation de l'Afghanistan, de normaliser les relations entre les pays intéressés et d'éliminer rapidement les sources de tension dans la région.

18. La délégation chinoise réaffirme qu'une fois la question afghane réglée conformément à l'esprit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale la Chine sera prête à se joindre aux autres pays concernés pour donner une garantie internationale contre l'ingérence, par quelque moyen que ce soit, dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et contre l'occupation du territoire afghan ou l'emploi de ce territoire pour violer l'indépendance et la souveraineté de toute autre pays de la région.

19. L'invasion de l'Afghanistan par une superpuissance menace également la sécurité des pays voisins. Environ 4 millions de réfugiés afghans se sont enfuis au Pakistan et en Iran, ce qui a imposé un lourd fardeau économique à ces deux pays. Il ne faut pas permettre que cet état de choses anormal se maintienne plus longtemps. Fidèle aux principes fondamentaux des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Gouvernement pakistanais exige fermement, depuis cinq ans, le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et persiste dans ses efforts en vue de trouver un règlement politique à la question afghane. Nous apprécions cette attitude sensée du Gouvernement pakistanais et nous appuyons sa politique en ce qui concerne la question afghane. De même, nous apprécions et admirons l'esprit humanitaire que manifeste le Pakistan en fournissant divers types d'assistance et de secours aux réfugiés afghans.

20. Cette année, le Pakistan et certains autres pays ont conjointement proposé un projet de résolution intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", dans un nouvel effort pour trouver une solution juste et raisonnable à la question afghane. La délégation chinoise appuie entièrement ce projet de résolution et demande à tous les autres pays de lui donner leur plein appui. Elle propose à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution et espère qu'il sera vraiment appliqué.

21. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Plusieurs des crises à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ont aggravé la situation internationale et mis en danger la paix internationale pendant des années, voire des décennies.

22. Toutefois, il y a consensus quant à la nécessité de prendre des mesures résolues pour commencer à les résoudre et assurer le droit des peuples de vivre dans l'indépendance, la liberté et la paix et éviter des confrontations à plus grande échelle, dont les conséquences pour la paix et la sécurité sont imprévisibles.

23. Il est encourageant de voir que la communauté internationale et l'Assemblée générale n'ont pas baissé les bras devant la persistance de ces crises et cherchent depuis des années à les résoudre par des moyens politiques, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

24. Ce n'est qu'en résolvant les crises sur la base des décisions et recommandations de l'Organisation des Nations Unies que la situation internationale pourra s'orienter vers le respect des droits légitimes et inaliénables des peuples, vers le dialogue, la négociation et la détente universelle.

25. De ce point de vue, le commencement du processus de solution politique de la question actuellement à l'étude ouvrirait la voie à un renforcement de la confiance mutuelle et aiderait à alléger les tensions et à améliorer la situation internationale dans son ensemble. La persistance du problème, toutefois, mènerait inévitablement à une nouvelle montée des tensions dans les relations internationales.

26. Comme dans toutes les autres situations analogues, la Yougoslavie, en évaluant la situation présente, part du principe qu'on ne peut pas admettre une intervention militaire étrangère ni accepter que des peuples et des Etats souverains se voient imposer une volonté étrangère. Chaque peuple, chaque pays possède le droit inaliénable à l'autodétermination et le droit de choisir librement les moyens de son développement social et politique. Ces principes ont été établis par la Charte et constituent le préalable de relations internationales stables, d'une coexistence pacifique et d'une coopération équitable entre tous les peuples et pays du monde. Ces mêmes principes ont été encore développés dans le cadre de la politique de non alignement et au sein du Mouvement des pays non alignés dans leur quête d'un nouveau système de relations politiques et économiques internationales, fondé sur la défense des droits souverains de tous les pays et de tous les peuples à la paix, à l'autodétermination et à l'indépendance.

27. Depuis la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade en 1961, les pays non alignés se sont résolument opposés à toute forme d'intervention et d'ingérence. Seul le strict respect de ces principes fondamentaux des relations internationales peut servir de fondement à la paix et à la sécurité dans le monde et permettre de défendre la liberté et l'indépendance, en particulier dans le cas des pays petits et moyens.

28. Il faudrait peut-être rappeler ici que ce sont les pays non alignés qui ont pris l'initiative ayant mené à l'adoption de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats [*résolution 36/103, annexe*], dans laquelle ces principes sont formulés et où sont également développés certains aspects de l'intervention et de l'ingérence. La Déclaration, adoptée à la trente-sixième session de l'Assemblée générale par une majorité écrasante d'Etats, énonce très clairement qu'aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir ou de s'ingérer de quelque manière ou pour quelque raison que ce soit dans les affaires intérieures et extérieures d'autres Etats.

29. Nous pensons que toute application sélective et toute interprétation arbitraire de ces principes fondamentaux des relations internationales crée des

situations particulièrement dangereuses. A nos yeux, rien ne peut justifier le recours à la force et l'intervention pour de prétendues raisons de sécurité ou en vertu de dispositions de la Charte ou d'instruments multilatéraux, régionaux ou bilatéraux.

30. La position de la Yougoslavie au sujet de la situation en Afghanistan a constamment reposé sur les principes de la Charte et sur les principes du non-alignement, principes auxquels mon pays adhère sans réserve et dont nous avons toujours préconisé l'application universelle dans les relations internationales.

31. Il est regrettable que, dans la situation qui nous occupe, aucun progrès notable n'ait été réalisé vers une solution politique, conformément aux principes de la Charte. Comme je l'ai dit auparavant, il peut en résulter de nouvelles tensions dans la région et en dehors de celle-ci.

32. Toutefois, il est encourageant de constater que les entretiens entre les parties directement concernées aient repris, avec la médiation du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Nous sommes convaincus que des efforts constructifs, et en particulier la volonté politique, pourraient ouvrir la voie d'un règlement pacifique dans le cadre des principes de la Charte et de la politique de non-alignement, vers une solution qui tiendrait compte des intérêts légitimes en matière de sécurité, d'indépendance et de libre développement de tous les pays de la région.

33. Les résolutions de l'Assemblée générale contiennent les principes et le cadre d'une solution politique. Elles mentionnent le retrait des troupes étrangères, le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, le droit de tous les peuples de choisir librement leur mode de gouvernement et leur système économique, politique et social, et la création des conditions nécessaires pour parvenir à la solution du grave problème des réfugiés afghans et du retour de ceux-ci dans leurs foyers.

34. L'Organisation des Nations Unies a un rôle irremplaçable à jouer dans l'élaboration d'une solution pacifique de la crise en Afghanistan et la Yougoslavie souscrit pleinement à ce rôle.

35. M. GARVALOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : La position de la République populaire de Bulgarie sur la prétendue question de la situation en Afghanistan est bien connue; elle a été exposée bien des fois au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous continuons à considérer, comme auparavant, que la situation en Afghanistan, Etat souverain, membre de l'Organisation, est une affaire qui ne concerne que le peuple afghan et son gouvernement légitime et qu'elle ne menace en rien la sécurité et la paix internationales.

36. L'examen de ce point par l'Organisation des Nations Unies constitue non seulement une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan mais il a également des conséquences négatives et politiquement dangereuses pour la cause de la paix, car ce genre de discussion a été exploité par ceux qui en sont les instigateurs pour camoufler la guerre non déclarée qui se poursuit contre le peuple afghan et pour justifier la

politique qui vise à aggraver les tensions en Asie du Sud-Ouest et dans le monde en général.

37. Tout ceci sert à contrecarrer à tout prix les efforts visant à trouver une solution pacifique et juste aux problèmes de la région, tout en détournant l'attention de l'Organisation des Nations Unies des questions vraiment importantes et d'actualité.

38. Le mépris total pour les intérêts réels du peuple afghan et les actions concrètes menées par les forces hostiles à l'Afghanistan et à la révolution afghane constituent la vraie raison pour laquelle cette question revient toujours à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Sinon, comment expliquer pourquoi les forces qui demandent le respect de l'"indépendance" et de la "souveraineté de l'Afghanistan" sont celles-là même qui n'ont pas voulu comprendre la signification historique de la révolution du peuple afghan en avril 1978.

39. Nous avons tous entendu, hier, la déclaration profonde et riche en informations et en analyses du représentant de la République démocratique d'Afghanistan, qui a expliqué la situation dans ce pays et à l'extérieur de celui-ci.

40. La délégation bulgare est heureuse de prendre note des changements positifs qui se sont produits en Afghanistan au cours de la nouvelle étape de la révolution d'Avril. Il y a six ans, le peuple afghan a fait un choix décisif en s'engageant avec confiance dans la voie d'une profonde transformation politique et socio-économique dans tous les domaines. La révolution d'avril 1978 a marqué le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire du peuple afghan. Malgré les immenses difficultés — séquelles du passé ou résultats de la subversion contre-révolutionnaire et d'une guerre non déclarée —, la République démocratique d'Afghanistan s'est engagée triomphalement sur la voie de l'élimination du féodalisme, du rattrapage de son retard, et de la suppression de la misère et de l'analphabétisme, vers le développement culturel accéléré et le progrès social.

41. Sous la conduite du Parti démocratique populaire afghan, une vaste réforme agraire et de grands programmes sociaux sont en cours d'exécution. Des résultats appréciables ont également été obtenus dans les domaines de la santé et de l'éducation.

42. Il est évident que la voie du développement libre et indépendant choisie par le peuple afghan contrarie les plans des forces de l'impérialisme et de la réaction mondiale. Voilà pourquoi la République démocratique d'Afghanistan, depuis sa fondation même, est victime d'une agression impérialiste non provoquée. Foulant brutalement aux pieds les normes universellement reconnues du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, les forces de l'impérialisme et de la réaction ont engagé une véritable guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan et ont multiplié les efforts pour priver le peuple afghan de l'exercice de son droit de déterminer lui-même son avenir.

43. Les ennemis de la révolution afghane continuent d'envoyer en Afghanistan des bandes contre-révolutionnaires formées et armées par eux. Ces bandes ont commis des assassinats, détruit des écoles et des hôpitaux et n'ont épargné ni enfants ni civils innocents. Le Gouvernement américain a ouvert

jusqu'ici des crédits de plus de 300 millions de dollars pour financer les contre-révolutionnaires afghans. Les centres de subversion idéologique et de propagande des Etats-Unis se sont activement lancés dans une campagne hostile à la République démocratique d'Afghanistan, cherchant délibérément à empoisonner l'atmosphère dans le pays et à saper les efforts constructifs du peuple afghan. D'autres leur ont emboîté le pas en poursuivant les objectifs de cette campagne d'hostilité et refusent de reconnaître les réalités de l'Afghanistan, pays dont le peuple a choisi de laisser derrière lui le mode de vie impérialiste et obscurantiste pour décider souverainement de construire et de rebâtir le pays.

44. Les faits montrent à l'évidence que les terroristes employés par l'impérialisme américain et la réaction mondiale contre l'Afghanistan se livrent à des assassinats de masse et à des actes de destruction, propageant la peur et exerçant des pressions psychologiques. Ces actes peuvent-ils être tolérés par l'Organisation des Nations Unies ? Ces terroristes peuvent-ils être qualifiés de "combattants de la liberté" sans que rougissent ceux qui les appuient, les entraînent, les arment et les font entrer clandestinement en Afghanistan pour y semer la mort et la destruction ? De toute évidence, la seule réponse à ces questions est non.

45. Il est également tout à fait évident que les Etats qui s'opposent et font obstacle au développement de la République démocratique d'Afghanistan, et qui se sont faits sciemment les ennemis du peuple afghan, portent à eux seuls la responsabilité de la poursuite de la guerre non déclarée contre l'Afghanistan. Ils sont également les seuls responsables du manque de volonté pour trouver une solution politique, malgré le réalisme, la souplesse et la sagesse dont fait preuve le Gouvernement afghan.

46. Cette campagne s'inscrit dans la politique des forces impérialistes à l'égard de l'Asie du Sud-Ouest et des régions adjacentes. En aggravant les tensions dans la région, les Etats-Unis cherchent à faire des événements autour de l'Afghanistan le prétexte nécessaire pour y renforcer leur présence militaire, pour agrandir leurs bases militaires actuelles et en créer de nouvelles. Pour cette raison, nous sommes profondément convaincus que la vaine discussion de la prétendue question d'Afghanistan au sein de l'Organisation des Nations Unies ne peut que servir les intérêts de ceux qui entendent maintenir une situation tendue en Asie du Sud-Ouest, à leurs fins impérialistes et réactionnaires.

47. L'analyse objective et réaliste de la situation en Asie du Sud-Ouest amène inéluctablement à conclure que l'Organisation des Nations Unies devrait s'efforcer d'encourager une véritable solution politique aux problèmes autour de l'Afghanistan. La voie à suivre est claire et ouverte. Une telle solution doit s'inspirer des propositions avancées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, les 15 mai 1980¹ et 24 août 1981². Le plan du règlement politique contenu dans ces propositions se rapporte tant aux questions de fond qu'au cadre des négociations envisagées. Ce plan est réaliste, souple et adapté au désir des autres pays intéressés. Il vise un dialogue constructif et fructueux, la recherche du dialogue et non l'affrontement, l'accord et non l'encouragement à la

haine. Voilà l'attitude que le Gouvernement afghan a constamment et résolument adoptée dans ses efforts en vue de normaliser les relations avec les pays voisins et de renforcer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Ouest.

48. La République populaire de Bulgarie appuie entièrement les propositions et les efforts de la République démocratique d'Afghanistan. Comme par le passé, mon pays demande avec détermination un règlement politique pacifique de la situation autour de l'Afghanistan, la cessation complète et inconditionnelle de l'intervention armée ou de toute autre ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et la garantie que ces activités ne reprendront pas. Elle demande également l'instauration des conditions qui empêcheraient toute ingérence semblable à l'avenir ainsi que la normalisation des relations entre l'Afghanistan et ses voisins. Ce règlement, notamment les garanties internationales, fournirait les conditions voulues pour le retrait du contingent limité des forces soviétiques.

49. A cet égard, la République populaire de Bulgarie a suivi avec intérêt et espoir les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel. Nous sommes profondément convaincus qu'avec la bonne volonté de toutes les parties intéressées il serait possible de faire des progrès en vue d'établir le climat politique nécessaire pour qu'aient lieu des négociations directes, de même qu'il serait possible de créer des conditions favorables à la normalisation des relations et en renforcement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Ouest.

50. La République populaire de Bulgarie a établi des relations d'amitié et de coopération mutuellement avantageuses avec le peuple afghan et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Mon pays a donné et continuera d'apporter son soutien le plus total et le plus ferme au peuple afghan engagé dans une lutte contre les forces de l'impérialisme et de la contre-révolution et contre l'ingérence dans ses affaires intérieures. Nous continuerons d'appuyer les efforts qu'il fait pour résoudre ses grands problèmes politiques, économiques et sociaux et pour parvenir à un règlement politique authentique de la situation autour de l'Afghanistan.

51. Nous continuerons également à nous opposer à tous les efforts qui ne tiendraient compte ni de la volonté ni des intérêts du peuple afghan et qui, en fait, entraveraient le processus de normalisation. Malheureusement, à notre avis, aussi bien les discussions actuelles que le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale relèvent de cette définition. Par conséquent, ma délégation votera contre le projet de résolution.

52. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois encore, l'Assemblée générale examine la question de la prétendue situation en Afghanistan. Nous devrions abandonner cet exercice inutile, au moins pour deux raisons. La première est que les représentants de la délégation la plus concernée au sein de cette assemblée, à savoir les représentants de la République démocratique d'Afghanistan, se sont opposés catégoriquement depuis le début à l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi qu'à son examen. La deuxième est que cet exercice est contraire à la Charte des Nations

Unies qui, au paragraphe 7 de l'Article 2, stipule entre autres que :

“Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat...”

53. Ma délégation s'est associée aux représentants de la République démocratique d'Afghanistan et aux autres délégations pour s'opposer à l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, car nous avons toujours estimé qu'une telle action ne pouvait qu'entraver le règlement du problème créé autour de la prétendue question d'Afghanistan.

54. La Pologne a toujours porté un vif intérêt à la consolidation de la paix dans le monde entier, au renforcement de la sécurité internationale ainsi qu'à la promotion d'une coopération mutuellement avantageuse entre les pays. Par conséquent, nous avons toujours contribué activement aux efforts déployés à l'échelle internationale en vue de réduire les tensions et d'éliminer les foyers de conflits où qu'ils apparaissent. Dans les déclarations officielles du Gouvernement polonais, cette position a été réitérée à maintes reprises et nous la réaffirmons constamment avec nos alliés du Traité de Varsovie.

55. La situation créée autour de l'Afghanistan et la guerre non déclarée menée contre ce pays sont des exemples éloquents de violation des normes fondamentales acceptées du droit international et de conduite dans les relations internationales, qui sape la paix et la sécurité internationales. C'est un autre exemple d'ingérence brutale dans les affaires des Etats socialistes et progressistes, réalisée au moyen de tout un arsenal d'armes politiques, militaires et psychologiques. Nous condamnons vivement tous ces actes d'agression et de guerre non déclarée, ainsi que toutes les autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et toutes les actions visant à isoler la République démocratique d'Afghanistan sur la scène internationale, qui servent, d'une part, à des fins cyniques de propagande et, d'autre part, de prétexte aux Etats-Unis pour installer des bases militaires en Asie, comme celle de Diego Garcia, pour renforcer leur présence militaire et navale dans l'océan Indien et le golfe Persique et pour développer leurs forces de déploiement rapide.

56. Si nous voulons respecter la Charte, nous ne pouvons permettre que l'Assemblée générale soit utilisée à des fins contraires à la Charte. Puisque nous examinons cette question, nous devrions nous contenter de souligner la nécessité de mettre fin complètement aux attaques armées, à l'appui apporté aux rebelles et à toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Parallèlement, des mesures permettant de garantir qu'une telle ingérence ne se renouvellera pas dans l'avenir devraient être adoptées. A cet égard, je tiens à rappeler que cela a été clairement indiqué par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan à maintes occasions. Dans sa déclaration du 24 août 1981, il précisait :

“Mettre définitivement et fiablement fin à l'intervention armée et à toute autre ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et créer des conditions qui rendent impossible toute nouvelle ingérence de ce type, tel

doit être l'objectif principal et l'élément de base du règlement politique”.

57. Les autorités afghanes et soviétiques ont déclaré de nombreuses fois que la réalisation d'un tel règlement, comprenant également des garanties internationales, créerait les conditions voulues pour parvenir à un accord entre la République démocratique d'Afghanistan et l'Union soviétique sur le retrait du contingent limité de troupes soviétiques de l'Afghanistan.

58. A cet égard, la Pologne apprécie à leur juste valeur les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez, en vue de trouver une solution politique. Il ne fait aucun doute que ces efforts illustrent le rôle constructif que joue l'Organisation dans le règlement pacifique des différends, comme le stipule la Charte.

59. Parallèlement, il serait utile, comme l'a proposé maintes fois le Gouvernement, que des négociations bilatérales directes soient entamées avec les pays voisins afin d'élaborer des accords mutuellement acceptables.

60. Il convient également de rappeler que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a déclaré maintes fois qu'il était prêt à entretenir des relations amicales normales avec tous ses voisins et qu'il en avait la volonté et le désir sincère. Comme l'a déclaré hier M. Zarif, de la République démocratique d'Afghanistan :

“Notre attitude devant la situation actuelle est tout à fait constructive et orientée vers l'avenir. Ce que nous souhaitons sincèrement et sérieusement, c'est qu'une solution politique négociée mette fin, une fois pour toutes, à tous les actes d'agression armée et à toutes autres formes d'agression contre notre pays, notre peuple et notre révolution, et que des garanties politiques suffisantes permettent d'assurer que de tels actes ne se renouvelleront pas dans l'avenir.” [60^e séance, par. 109.]

61. La révolution d'Avril en Afghanistan a été un tournant décisif dans l'histoire de ce pays et a marqué le succès de ses forces progressistes. Cette révolution a été le choix résolu et irrévocable du peuple afghan lui-même. En dépit de l'ingérence brutale de forces extérieures qui, de par leur nature même, ne pouvaient tolérer ces changements progressistes en Afghanistan, les réalisations du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, comme l'a également déclaré hier le représentant de l'Afghanistan, M. Zarif, sont indéniables.

62. Au début de l'été dernier, le Ministre polonais des affaires étrangères s'est rendu en Afghanistan. Il a eu ainsi l'occasion de constater personnellement les transformations progressistes intervenues dans ce pays dont les dirigeants et le peuple font tout leur possible, en dépit de la situation bien connue créée autour de l'Afghanistan, pour améliorer la situation économique et le niveau de vie matériel et culturel du peuple afghan, défendre la révolution démocratique nationale, l'indépendance et la souveraineté de l'Afghanistan, et édifier une société fondée sur les principes de justice sociale, de démocratie et de progrès. Il ne fait aucun doute que la République populaire d'Afghanistan aurait pu progresser davantage encore sur cette voie, n'eût été la guerre non

déclarée contre un Afghanistan libre, non aligné et indépendant.

63. Compte tenu de tout ce que nous venons de dire, nous sommes sincèrement convaincus que le projet de résolution A/39/L.11 ne contient aucune disposition qui permettrait de résoudre la prétendue question d'Afghanistan. Au contraire, après plusieurs années, l'expérience nous prouve que ces résolutions sont plutôt nuisibles. Pour toutes ces raisons, ma délégation votera contre le projet de résolution.

M. Adjoyi (Togo), vice-président, prend la présidence.

64. M. DASHTSEREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : L'examen de la prétendue question de la situation en Afghanistan et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales est mis à profit par les forces impérialistes et réactionnaires, conformément à leur but initial, pour attiser l'antisoviétisme le plus flagrant, dénaturer grossièrement la politique de l'Etat soviétique et du socialisme dans son ensemble et camoufler leur guerre non déclarée contre l'Afghanistan.

65. C'est pourquoi la délégation mongole, depuis le début, s'est énergiquement élevée, et s'élève encore contre l'examen de cette question. Nous considérons toujours, comme nous l'avons fait depuis le départ, que l'examen de cette question artificielle, au mépris de la volonté du peuple afghan, constitue une grossière ingérence dans ses affaires intérieures et un déni criant de son droit à l'autodétermination.

66. Le peuple afghan, exerçant son droit à l'autodétermination, a fait son choix en avril 1978 : après avoir rejeté un régime féodal et despotique honni, il a choisi le système social et économique répondant le mieux à ses intérêts.

67. C'est précisément parce que le peuple afghan, tirant parti de l'aide que lui apportent, à tous égards, l'Union soviétique et les autres pays socialistes, édifie une société nouvelle qui ne convient absolument pas aux milieux impérialistes, réactionnaires et partisans de l'hégémonie, que ceux-ci ont déclenché et intensifié cette guerre non déclarée contre l'Afghanistan. Comme les faits en témoignent, c'est immédiatement après la révolution d'avril 1978 qu'ils ont commencé à préparer et à mener cette guerre.

68. Ils essaient de camoufler leurs actes d'agression contre l'Afghanistan sous des propos ronflants.

69. On ne peut qu'être alarmé par la frénésie avec laquelle Washington continue à faire l'éloge des ennemis du peuple afghan en les appelant "combattants de la liberté" et à leur apporter une aide financière et militaire généreuse.

70. Je voudrais, à cet égard, citer un article de l'*International Herald Tribune*, du 12 septembre de cette année :

"Selon la Fédération pour l'action afghane, ... 325 millions de dollars prélevés sur les fonds de la CIA ont été consacrés à ce programme depuis qu'il a été mis en œuvre, peu de temps après l'intervention soviétique de décembre 1979. Le programme en Afghanistan constitue, selon une source du Congrès, la plus grande opération secrète de la CIA*."

* Cité en anglais par l'orateur.

71. Mais les combattants de la liberté d'Afrique du Sud, de Namibie et de Palestine reçoivent-ils de Washington une aide aussi généreuse que celle que reçoivent les adversaires et les détracteurs des peuples afghan, nicaraguayen ou kampuchéen ?

72. Washington reconnaît-il au peuple si éprouvé de Palestine le droit à l'autodétermination ? Evidemment pas. Jamais le sort des peuples, jamais le sort des combattants de la liberté n'a préoccupé, ni hier ni aujourd'hui, les autorités américaines. Si quelque peuple que ce soit choisit un régime politique et social qui ne convient pas aux Etats-Unis, ou s'il ne poursuit pas une politique répondant aux intérêts des Etats-Unis, c'est alors qu'il sentira particulièrement tout le poids de l'attention et des intérêts de Washington et de ses services spéciaux. L'Afghanistan, le Nicaragua, la République populaire du Kampuchea sont là pour en témoigner. Ne parlons même pas de la Grenade, qui est devenue l'exemple classique de la façon dont les Etats-Unis traitent ces pays.

73. Le peuple afghan tient aux acquis de sa révolution. Il est absolument déterminé à les défendre. C'est précisément à la suite de la révolution d'Avril que le peuple afghan est véritablement devenu maître chez lui, maître de son destin.

74. Peu de temps après la victoire de la révolution, le peuple afghan a enregistré de grands succès dans son développement social et économique. Il a franchi avec succès diverses étapes d'une réforme démocratique sur le plan agraire et des ressources en eau. Il a vu s'élargir son réseau d'enseignement et les services de santé offerts à la population et augmenter la production agricole et industrielle. Le produit national brut a augmenté de 6 p. 100 par rapport à l'année dernière tandis que le revenu national augmentait de 4,5 p. 100.

75. Ces réalisations ne sont pas négligeables si l'on songe que l'Afghanistan était l'un des pays les moins avancés du monde.

76. Les succès et les réalisations du peuple afghan seraient beaucoup plus importants et éloquentes si les ennemis de la révolution afghane ne faisaient obstacle à l'œuvre d'édification pacifique et de travail créatif, en menant contre ce pays une guerre non déclarée. L'Afghanistan a besoin de paix et de tranquillité. Il ne menace personne. La République démocratique d'Afghanistan poursuit systématiquement une politique étrangère de paix, une politique de coopération amicale et de bon voisinage. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan, M. Dost, a déclaré, dans l'intervention qu'il a faite au cours du débat général de la présente session : "La République démocratique d'Afghanistan est un pays pacifique et non aligné et il est bien résolu à le rester." [12^e séance, par. 85.] C'est précisément pour cela que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan recherche un règlement pacifique de la situation autour de son pays et qu'il a présenté plus d'une fois des propositions constructives à cet effet.

77. La République populaire mongole appuie entièrement les propositions faites par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, estimant qu'elles pourraient servir de base objective au règlement de la situation autour de l'Afghanistan. La Mongolie apprécie hautement la volonté politique, l'attitude sérieuse et méthodique, et la souplesse dont

l'Afghanistan a fait preuve dans ses négociations avec le Pakistan, par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général.

78. Les efforts du Secrétaire général méritent également d'être grandement appréciés et appuyés. Nous pensons toutefois que c'est seulement grâce à la volonté politique nécessaire et au désir sincère de toutes les parties intéressées qu'un règlement pacifique pourra intervenir autour de l'Afghanistan.

79. Pour ce qui est du projet de résolution A/39/L.11, la délégation mongole s'élève résolument contre son adoption pour la même raison qui l'a amenée à s'opposer à des projets de résolution semblables présentés par le passé.

80. M. ELDEEB (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

81. Il est regrettable de constater que les conditions et les circonstances qui ont suscité la convocation de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale à la suite de l'intervention étrangère en Afghanistan persistent à ce jour, avec toutes les graves conséquences qu'elles entraînent sur le plan international. Ces dernières années, l'Assemblée générale a examiné l'évolution de la situation en Afghanistan, mais tous les efforts déployés et toutes les initiatives prises jusqu'ici pour apporter une solution à ce problème, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, n'ont pas donné les résultats positifs voulus. Après toutes ces années, les troupes étrangères sont toujours en territoire afghan et ont même augmenté en nombre, atteignant plusieurs dizaines de milliers d'hommes, ce qui constitue une violation de l'indépendance et de la souveraineté de l'Afghanistan, en même temps qu'une menace directe à la sécurité et à la stabilité de la région.

82. La position du Soudan sur cette question est dictée par le fait qu'il s'agit d'une question qui affecte de très près les principes qui président aux relations internationales et les normes qui régissent les rapports entre les membres de la communauté internationale, dans le cadre de la Charte des Nations Unies et des coutumes et lois internationales — je songe en particulier aux principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre les Etats. C'est pourquoi la crise qui persiste en Afghanistan et les souffrances que continue de subir le peuple afghan préoccupent et inquiètent de plus en plus mon pays. Dans la déclaration qu'il a faite le 4 octobre dernier devant l'Assemblée, le Ministre des affaires étrangères du Soudan a dit :

“Le Soudan rejette fermement le recours à la force pour résoudre les conflits et il lance un appel pour que les différends soient réglés par le dialogue et la négociation. En nous inspirant de ce principe, nous demandons une fois de plus le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea afin de permettre aux deux peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination librement et à l'abri de toute intervention ou pression étrangères.” [21^e séance, par. 135.]

83. Nous connaissons tous la gravité des conséquences de la présence persistante des troupes étrangères en Afghanistan. Celles-ci mettent non seulement en danger la sécurité et la stabilité du pays et de la région, sans compter le fait qu'elles ne sauraient manquer de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales, mais elles ont également privé un grand nombre d'Afghans de leurs foyers et les ont contraints à se réfugier dans les pays voisins. Le Soudan est un pays qui a connu des afflux massifs de réfugiés et qui est donc tout à fait sensible à l'ampleur des problèmes et aux difficultés auxquels se heurtent les Etats voisins de l'Afghanistan qui doivent accueillir ces réfugiés et leur assurer les services indispensables.

84. Le Mouvement des pays non alignés, dont mon pays et l'Afghanistan sont des membres fondateurs, a été créé pour réaffirmer le droit des peuples à l'indépendance, à la liberté et à l'autodétermination et leur droit de se doter du système économique, politique et social de leur choix, sans ingérence de l'extérieur. A toutes les conférences convoquées par le Mouvement des pays non alignés, on a non seulement réaffirmé l'importance de ces principes mais on s'est également efforcé de rehausser la valeur fondamentale du Mouvement en l'éloignant de toute polarisation internationale, de toute alliance et de tout groupement militaire. A la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, le Mouvement des pays non alignés a demandé une fois de plus qu'une solution politique soit élaborée d'urgence sur la base du retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné du pays.

85. En même temps, l'Organisation de la Conférence islamique a manifesté sa vive inquiétude à ce sujet. En insistant sur les graves conséquences de la présence de troupes étrangères en Afghanistan, elle l'a condamnée et a demandé le retrait des troupes étrangères. Elle a également demandé à toutes les parties intéressées de réagir favorablement aux aspirations légitimes du peuple afghan vers l'autodétermination et l'indépendance.

86. Plusieurs fois, l'Assemblée générale a demandé le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan pour permettre au peuple afghan de choisir son propre gouvernement et son propre système politique, économique et social, à l'abri de toute ingérence extérieure. Pour notre part, nous souhaitons faire écho à cet appel. Nous engageons les pays directement intéressés à déployer des efforts pour trouver une solution juste et globale à cette question importante. Nous espérons que cela interviendra le plus rapidement possible, afin que la question de l'Afghanistan ne devienne pas un point permanent de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

87. Dans son rapport [A/39/513], le Secrétaire général a passé en revue les efforts entrepris pour faciliter les négociations entre les parties au conflit en vue de trouver une solution politique propre à garantir au peuple afghan le droit à l'autodétermination sans pression de l'extérieur. A cet égard, nous tenons à dire combien nous apprécions les efforts que déploient le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, de même que nous apprécions les

contacts qu'ils ont eus avec les parties au conflit, dont ceux qu'ils ont eus en dernier lieu à Genève, en août dernier. Nous espérons que la poursuite de ces efforts permettra d'éliminer les obstacles qui empêchent un règlement de la question conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

88. Mon pays fait partie des auteurs du projet de résolution A/39/L.11, dont l'Assemblée est saisie. Les objectifs fondamentaux de ce projet de résolution sont conformes aux résolutions antérieures de l'Assemblée générale. De plus, ces objectifs fondamentaux nous permettent de réaffirmer que pour nous toute solution de la question d'Afghanistan doit se fonder, en premier lieu, sur le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan; en deuxième lieu, sur la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan; en troisième lieu, sur le droit du peuple afghan de déterminer sa propre forme de gouvernement et de choisir son système économique, politique et social indépendamment de toute intervention extérieure; et en quatrième lieu, sur la création des conditions nécessaires pour permettre aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers.

89. L'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/39/L.11 constituerait la réaffirmation des principes sacrés de la Charte des Nations Unies et serait une victoire pour la communauté internationale, qui considère que toutes les relations entre les Etats doivent être régies par ces principes.

90. M. LAUTENSCHLAGER (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Irlande a déjà présenté les vues des 10 Etats membres de la Communauté européenne sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. La République fédérale d'Allemagne souscrit pleinement à cette déclaration.

91. Nous sommes consternés que, presque cinq ans après l'invasion totalement injustifiée d'un pays pacifique et non aligné, les troupes soviétiques continuent d'occuper l'Afghanistan.

92. Nous continuons de penser que cette utilisation de la force par une superpuissance contre un pays en développement est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et une atteinte au droit du peuple afghan à l'autodétermination. Le fait que les Soviétiques persistent dans ce comportement amène à douter sérieusement de la crédibilité de la politique de l'Union soviétique et ne peut manquer d'ébranler la confiance qu'elle inspire. Je voudrais citer ce que disait M. Gromyko, ministre des affaires étrangères : "Ce ne sont pas les paroles qui comptent mais les actes." L'Union soviétique doit à la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies une réponse à la question de savoir comment sa politique d'emploi de la force en Afghanistan peut se concilier avec ses initiatives visant à la conclusion d'accords régionaux ou mondiaux sur la renonciation du recours à la force. Tant que l'Union soviétique continuera d'occuper l'Afghanistan, ces initiatives ne pourront pas être considérées comme le fruit d'une politique sérieuse.

93. L'invasion soviétique en Afghanistan et la guerre que mène l'Union soviétique dans ce pays ont causé des souffrances profondes au peuple afghan, auquel

nous sommes unis par une longue tradition d'amitié et de coopération étroite dans beaucoup de domaines. Le nombre toujours croissant des réfugiés constitue un lourd fardeau dans des pays avec lesquels nous maintenons des relations amicales, particulièrement le Pakistan. La nécessité d'offrir asile, appui et protection à ces réfugiés expose ces pays à des tensions de plus en plus fortes. Nous sommes particulièrement frappés par la fermeté avec laquelle le Pakistan, soumis aux tensions, aux pressions et aux menaces, continue de défendre les principes que l'écrasante majorité de la communauté des nations considère comme étant à la base de toute solution du problème afghan.

94. L'Union soviétique refuse toujours de se conformer à la décision de la communauté internationale, telle qu'elle est reflétée dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Les efforts de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés n'ont pas réussi non plus à l'influencer. Nous savons de quel poids la situation en Afghanistan pèse sur le Mouvement des pays non alignés, mais nous sommes convaincus que celui-ci continuera, dans ce cas également, à défendre ses propres principes.

95. Non seulement l'Union soviétique n'a pas répondu aux efforts internationaux visant à trouver une solution, mais elle a encore envenimé la situation au cours de l'année écoulée en prenant un certain nombre de mesures et de décisions graves. Je voudrais notamment signaler les faits suivants.

96. Selon de nombreux rapports dignes de foi, les forces soviétiques ont pris une part de plus en plus grande, cette année, à des combats terrestres qui ont entraîné le dépeuplement et la dévastation de vastes étendues du pays.

97. Les événements qui ont eu lieu à la frontière avec le Pakistan, provoqués par les forces afghanes, sont une source de grande préoccupation. Cette année, le nombre de violations de la frontière par l'Afghanistan a considérablement augmenté. On peut craindre que cela n'entraîne un renouveau de tension et déstabilise dangereusement la région.

98. Enfin, lors de la dernière série de négociations menées à Genève dans le cadre des efforts du Secrétaire général, l'Union soviétique, pour la première fois, ne s'est pas fait représenter par son propre délégué. Les efforts du Secrétaire général — qui, selon son rapport, sont le "seul mécanisme de négociation en activité" [*ibid.*, par. 2] en vue de parvenir à un règlement politique — ont été décrits en septembre par M. Babrak Karmal comme une mesure utile encore que limitée. La communauté internationale doit-elle en conclure que l'Union soviétique a renoncé à jamais à la notion de règlement politique par la voie de la négociation pour ne plus compter maintenant que sur une solution militaire ?

99. Naturellement, à l'intensification du recours à la force, il sera répondu par un recours encore plus grand à la force. Ainsi, le régime de Kaboul, manifestement de moins en moins sûr de maintenir son autorité, a réagi avec véhémence. Entre autres choses, il a jugé bon d'attaquer de la manière la plus éhontée mon gouvernement dans des communiqués de presse publiés tant à Kaboul qu'à New York, en évoquant l'aide humanitaire que mon gouvernement apporte aux

victimes de la politique de recours à la force poursuivie par Moscou et Kaboul. Nous rejetons fermement ces attaques. En apportant cette aide humanitaire, nous répondons aux appels qui font l'objet des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Cette aide n'est pas la cause mais la conséquence de la situation qui a été créée en Afghanistan. La République fédérale d'Allemagne ne se laissera pas influencer par des observations aussi injustifiées dans sa détermination de continuer à contribuer à alléger les souffrances de tout un peuple et la charge de gouvernements très éprouvés. Si le régime de Kaboul, comme il le prétend, était réellement menacé par "des bandits et des assassins" et non par un vaste mouvement populaire, il n'aurait guère besoin pour sa survie d'une armée d'occupation soviétique de plus de 100 000 hommes.

100. Le Secrétaire général et son représentant personnel ont notre plein appui et notre entière confiance dans leur entreprise en vue de parvenir à une solution politique et pacifique du conflit, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous demandons instamment à l'Union soviétique de préparer la voie à une telle solution en retirant ses forces militaires. Cette solution devrait comprendre le retour des réfugiés afghans dans leur patrie, dans la liberté et dans la dignité, le rétablissement du droit du peuple afghan à l'autodétermination et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan.

101. Pour toutes ces raisons, ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/39/L.11, parrainé par 46 membres du Mouvement des pays non alignés. Nous demandons instamment aux autres Etats Membres de voter également en faveur du projet de résolution afin de démontrer l'appui indéfectible que la communauté internationale apporte à la solution préconisée dans le projet de résolution.

102. M. THIOUNN Prasith (Kampuchea démocratique) : Dans les années 60, d'aucuns commençaient à percevoir la naissance d'une nouvelle forme d'oppression et de domination qui cherchait à remplacer le colonialisme alors déjà en voie de déclin. Ce nouveau phénomène s'est manifesté dans toute sa crudité avec l'invasion vietnamienne du Kampuchea, mon pays, le 25 décembre 1978 et, un an plus tard, presque jour pour jour, le 27 décembre 1979, avec l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Pour le peuple du Kampuchea, qui a connu et connaît les deux formes d'oppression et de domination, cette émergence connue aujourd'hui sous le nom d'hégémonie ou d'expansionnisme est bien plus cruelle, plus cynique et plus obstinée que le colonialisme ou toute autre forme d'oppression et de domination. En effet, cette nouvelle forme a bien appris à appliquer et à perfectionner les anciennes méthodes d'oppression et de domination.

103. Il y a deux semaines, l'Assemblée générale a examiné la situation au Kampuchea et a exprimé, pour la sixième année consécutive, et à une majorité plus écrasante que jamais, sa condamnation sans appel de la guerre d'agression et de génocide poursuivie depuis bientôt six ans par le Viet Nam au Kampuchea. Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine la situation en Afghanistan, situation bien semblable à celle du Kampuchea par ses causes, ses effets, sa nature et son développement, tant il est vrai que les auteurs de ces deux situations ont été formés à la même école et

utilisent les mêmes moyens et tactiques pour essayer d'atteindre leurs objectifs stratégiques communs.

104. Dans son combat pour une noble et juste cause pendant la seconde guerre mondiale, l'armée soviétique a obtenu une grande victoire historique acclamée et admirée par tous. Tel n'est pas le cas de son aventure en Afghanistan où, tout comme l'armée vietnamienne au Kampuchea, elle est venue non pas en libérateur mais en oppresseur et destructeur.

105. En Afghanistan, elle a lancé de nombreuses opérations de ratissage avec une brutalité et une barbarie rarement connues dans l'histoire, ne faisant aucune distinction entre les guérilleros moudjahidin et les civils. Venant directement de bases situées en Union soviétique, des vagues de bombardiers, qui font souvent plus de 100 sorties par jour, rasant de nombreux villages, détruisent les fermes et les systèmes d'irrigation et massacrent la population civile soupçonnée d'aider la résistance nationale. Les armes chimiques et bactériologiques sont utilisées là où l'arme classique s'avère inefficace. De la même manière qu'au Kampuchea, les agresseurs mènent une guerre de génocide contre le peuple afghan, dans la vaine tentative d'éliminer toute résistance nationale. On estime que, depuis l'invasion soviétique, 1,5 million d'Afghans ont été tués et des centaines de milliers d'autres gravement blessés. Les prisons sont remplies de prisonniers politiques et de combattants de la résistance qui y sont torturés et exécutés sans jugement.

106. Les bombardements aériens intensifs et les opérations de ratissage soviétiques ont engendré des déplacements de populations à l'intérieur du pays même et modifié la carte démographique du pays. Des millions de personnes ont quitté la campagne pour se réfugier dans les villes et les zones libérées. La population de Kaboul est passée de 800 000 à 2 millions d'habitants.

107. Plus de 4 millions d'Afghans se sont réfugiés en Iran et, surtout, au Pakistan qui, depuis cinq ans, doit supporter le très lourd fardeau de la plus grosse concentration de réfugiés dans le monde. A l'instar des agresseurs au Kampuchea, qui bombardent et tuent chaque année des centaines de réfugiés dans les camps établis en territoire thaïlandais et ont violé à plusieurs reprises l'intégrité territoriale thaïlandaise, tuant plusieurs civils thaïlandais, les agresseurs de l'Afghanistan bombardent et tuent les réfugiés afghans dans les camps établis en territoire pakistanais et violent l'intégrité territoriale pakistanaise, tuant de nombreux civils pakistanais. Impuissants à soumettre la résistance nationale par la force des armes, ils en veulent aux pays voisins parce que ceux-ci demeurent résolus à accomplir leur devoir humanitaire et s'en tiennent fermement aux principes de la Charte des Nations Unies.

108. Bien plus, au mépris total des appels lancés et réitérés chaque année, depuis bientôt cinq ans, par la communauté internationale pour que l'Union soviétique retire toutes ses forces de l'Afghanistan, ce pays continue à envoyer de nouveaux renforts en hommes et en matériel, notamment dans la vallée du Panshir, qui est à la fois une zone fortifiée de la résistance afghane et un nœud de voies vitales de transport entre l'Union soviétique et Kaboul. Le contingent soviétique prétendument limité en Afghanistan est passé de

100 000 à 150 000 hommes, et sa puissance de feu a considérablement augmenté. En 1979, il y avait un soldat soviétique pour 180 Afghans. Aujourd'hui, compte tenu du départ de 4 millions de réfugiés et de la mort de 1,5 million de personnes tuées dans la guerre, il y a un soldat soviétique pour 80 Afghans.

109. Au cours de ces cinq dernières années de lutte pour la libération nationale, le peuple afghan et ses moudjahidin ont resserré leurs rangs. Les différentes forces de la résistance nationale ont développé graduellement une meilleure coordination et cohésion ainsi qu'une plus grande unité opérationnelle sur le plan militaire. Elles ont transformé les attaques localisées en une guerre généralisée de libération nationale. Toutes les offensives soviétiques pour détruire les forces de la résistance, notamment celles lancées pour les déloger de la vallée du Panshir, ont échoué. La vallée du Panshir est devenue le symbole de l'unité et de la vaillante lutte de la résistance nationale. Toutes les forces de cette héroïque résistance s'accordent à souligner que les envahisseurs peuvent détruire les villages et massacrer les habitants, mais qu'ils ne pourront jamais détruire la détermination du peuple afghan de lutter contre eux pour l'indépendance de l'Afghanistan.

110. Cette détermination a porté ses fruits : la lutte patriotique du peuple afghan s'est développée très favorablement. Les forces de la résistance contrôlent 75 à 80 p. 100 de la campagne et y ont établi leur administration dans plusieurs endroits. Elles sont de plus en plus actives et efficaces dans les villes et sur les voies de communication stratégiques.

111. Les forces d'agression dans les villes et sur les principales voies de communication ne sont pas en sécurité. Même l'ambassade soviétique à Kaboul ne peut échapper aux attaques à la roquette des moudjahidin. Le moral des envahisseurs diminue d'année en année avec leur enlèvement accru et sans fin en Afghanistan. Les désertions augmentent. Les déserteurs ont affirmé qu'avant de les envoyer en Afghanistan on leur a expliqué qu'ils y allaient pour aider le peuple et le "Gouvernement" afghans à lutter contre l'invasion des forces étrangères. Mais, en Afghanistan, ils n'ont vu que les forces soviétiques tuer les Afghans. Ils ont déclaré que "le moral des soldats soviétiques en Afghanistan est très bas et que plus de 50 p. 100 d'entre eux sont intoxiqués par le haschich".

112. L'armée de Kaboul a diminué de deux tiers du fait des désertions en masse et des pertes infligées par les forces de la résistance et des mutineries sanglantes. Les recrutements forcés n'arrivent pas à combler les vides et encore moins à relever le moral. On commence même à voir dans ses rangs des enfants de 14 ans.

113. Le régime de Kaboul lui-même n'a aucune base sociale et s'écroulerait sans la présence soviétique. Les dissensions, éliminations et assassinats politiques entre les deux factions, Khalq et Parcham, ne cessent de s'aggraver et font le désespoir des occupants. Les conseillers soviétiques, dont le nombre ne cesse d'augmenter, prennent directement en charge tous les départements ministériels de cette administration fantoche affaiblie et paralysée par la défection d'un nombre croissant de ses fonctionnaires. Il y a quelques mois, l'ancien chargé d'affaires de l'ambassade afghane à Moscou, Abdul Mangal, qui faisait encore

partie de la délégation de Kaboul à la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, en janvier 1980, s'est réfugié au Pakistan. Il a déclaré que

"chaque service en Union soviétique dirige le travail des services homologues en Afghanistan à travers les conseillers soviétiques qui y sont installés. Même les déclarations et discours que doivent faire les fonctionnaires afghans sont préparés par les conseillers soviétiques... La politique étrangère de l'Afghanistan est totalement subordonnée à la volonté de Moscou et tout le pouvoir est entre les mains des Soviétiques... Les Soviétiques entrent en Afghanistan sans visa. L'ambassade d'Afghanistan à Moscou n'a pratiquement pas d'autre fonction que les divertissements et les tâches protocolaires."

114. Si l'on remplaçait dans cette déclaration les mots "Union soviétique" et "Afghanistan" par les mots "Viet Nam" et "Kampuchea", on croirait entendre les fonctionnaires déserteurs du régime de Phnom Penh décrire la situation qui règne dans cette administration également fantoche.

115. Malgré ses échecs répétés, tant sur le plan militaire que politique et diplomatique, l'Union soviétique continue avec obstination ses efforts de conquête de l'Afghanistan. Elle y renforce sa présence militaire, y développe et consolide ses infrastructures militaires. Elle intensifie les répressions et les bombardements aériens massifs comme moyens de chantage à la terreur contre le peuple afghan, lui enjoignant de se soumettre ou de se faire massacrer. Elle poursuit activement la soviétisation politique, sociale et économique du pays. Les experts et conseillers soviétiques sont à toutes les commandes de l'appareil administratif et de l'armée. Les organisations de masse — jeunesse, femmes, ouvriers, etc. — sont calquées sur les modèles soviétiques et encadrées par les Soviétiques. La langue russe est devenue obligatoire partout. L'université de Kaboul est soviétisée. Plus de 20 000 jeunes Afghans sont envoyés dans les universités soviétiques et dans les pays de l'Europe de l'Est pour y recevoir leur formation idéologique. L'économie afghane est intégrée dans l'économie soviétique et celle des membres du Conseil d'assistance économique mutuelle.

116. Parallèlement à ces efforts pour s'incruster définitivement en Afghanistan et pour faire de ce pays une partie intégrante de l'empire russe, Moscou se déclare toujours favorable à une solution politique du problème afghan. Mais les espoirs placés dans les efforts méritoires, patients et infatigables du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour faire avancer les pourparlers indirects de Genève, se sont fondus dans le brasier ardent allumé par les offensives soviétiques successives contre la vallée du Panshir. En fait, ces "négociations" ne sont, pour Moscou, qu'une tactique pour gagner du temps, qu'il espère utiliser pour continuer à semer la division entre les forces de la résistance nationale et à jeter la confusion dans l'opinion publique mondiale sur les véritables objectifs soviétiques, et créer une lassitude qui finirait par faire accepter le fait accompli soviétique en Afghanistan. Cette tactique soviétique rappelle bien les manœuvres d'Hanoi pour faire accepter son fait accompli au Kampuchea.

117. Néanmoins, ces cinq dernières années ont montré la volonté indomptable du peuple afghan de poursuivre sa lutte héroïque pour recouvrer coûte que coûte son indépendance et sa liberté. Ceux qui croyaient que le peuple afghan finirait par se soumettre à la force brutale se sont trompés. Ceux qui pensaient que la communauté internationale se laisserait de soutenir et d'aider la juste lutte du peuple afghan ont eu tort.

118. Le peuple afghan et ses moudjahidin ont prouvé que l'Union soviétique ne pourra jamais annexer l'Afghanistan comme elle l'a fait pour les Etats islamiques de Khiva et de Bukhara. De même, le peuple kampuchéen a montré que le Viet Nam ne pourra jamais annexer le Kampuchea, ainsi qu'il l'avait fait pour le Royaume islamique du Champa et les territoires du bas Kampuchea. Les peuples afghan et kampuchéen ont démontré leur volonté et leur capacité de faire échec à la politique expansionniste de l'Union soviétique et du Viet Nam.

119. Tous les peuples et pays épris de paix et de justice ont, à plusieurs reprises, témoigné leur soutien résolu aux justes luttes des peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea et leur ferme opposition à la politique d'hégémonie et d'expansion. De même qu'elle a apporté son soutien massif et constant aux résolutions sur le Kampuchea, l'Assemblée générale ne manquera pas, comme elle l'a toujours fait, d'apporter son soutien massif au projet de résolution A/39/L.11 sur l'Afghanistan qui appelle, une nouvelle fois, à un règlement politique fondé sur le retrait total et inconditionnel des forces étrangères, et le respect et la garantie de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. La délégation du Kampuchea démocratique renouvelle encore une fois en cette occasion son soutien à la juste lutte du peuple afghan frère, comme elle le renouvellera en toutes autres occasions jusqu'à la victoire inéluctable du peuple afghan.

120. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Une fois de plus, au mépris des protestations légitimes de la République démocratique d'Afghanistan, l'Assemblée générale a été entraînée à examiner la prétendue question d'Afghanistan. Il a déjà été relevé plus d'une fois ici que la discussion imposée sur cette question constitue une ingérence grossière dans les affaires intérieures de l'Etat afghan souverain. Cette discussion nous éloigne de la recherche d'un règlement politique en Asie du Sud-Est et est à l'avantage de ceux qui s'arrogent le droit de déclarer que des gouvernements sont légitimes ou illégitimes, et de les renverser au gré de leurs préférences politiques.

121. C'est également dans ce contexte qu'il convient d'examiner la guerre non déclarée qui se poursuit contre la République démocratique d'Afghanistan.

122. La révolution d'avril 1978 dans ce pays, qui a rejeté un régime féodal pourri et qui a permis au peuple afghan, sous la direction du Parti démocratique populaire, d'entreprendre des transformations sociales et économiques radicales et de poursuivre une politique étrangère indépendante, n'a pas eu l'heur de plaire aux forces de l'impérialisme, surtout aux Etats-Unis. L'organisation d'une agression armée contre la République démocratique d'Afghanistan est devenue un

élément de la politique officielle du Gouvernement américain.

123. Le Gouvernement américain adresse périodiquement des messages d'encouragement à la contre-révolution afghane dont les dirigeants sont reçus en grande pompe à la Maison-Blanche. En décembre de l'année dernière, il y a eu, au Département d'Etat, une réunion à caractère provocatoire au cours de laquelle, avec la participation des chefs des bandits qui se sont retranchés dans des camps militaires sur le territoire du Pakistan, on a examiné les questions touchant l'intensification de l'aide militaire, financière et politique aux bandes de mercenaires.

124. Le Ministre de la défense, M. Weinberger, le Secrétaire d'Etat, M. Shultz, et d'autres personnalités des Etats-Unis, au cours de leurs visites au Pakistan, se rendent inmanquablement dans les camps où l'on recrute et entraîne les rebelles dans la région de Peshawar. Dans leurs déclarations sur place, ils préconisent l'adoption de mesures de plus en plus décisives et énergiques contre le régime populaire en Afghanistan, et promettent divers types d'assistance et d'appui.

125. En mai de cette année, le Vice-Président des Etats-Unis, M. Bush, a accompli ce genre de pèlerinage et, en remettant un chèque de 14 millions de dollars aux bandits, il a déclaré : "Je suis très fier de vous serrer la main ... Vous n'êtes pas seuls." Il s'agit d'une citation du *Washington Post* du 18 mai 1984.

126. En juillet dernier, le Congrès des Etats-Unis a prévu des crédits supplémentaires de 50 millions de dollars pour l'assistance aux contre-révolutionnaires afghans. Ces millions serviront à l'achat de nouvelles quantités d'armes qui parviendront aux soi-disant "combattants de la liberté" par le truchement de la Central Intelligence Agency [CIA], en passant par le Pakistan.

127. De nouvelles armes signifient de nouvelles victimes parmi les défenseurs de la révolution afghane et la population civile. Voilà une nouvelle preuve, combien éloquente, de l'accélération continue de l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de pays indépendants, de leur dangereuse habitude de susciter des conflits armés et de créer des foyers de tension dans différentes parties du monde. Même le *Washington Post*, citant des membres du Congrès des Etats-Unis, déclarait que "l'opération en Afghanistan est probablement la plus grande opération de la CIA, la seconde en importance étant celle du financement des forces contre-révolutionnaires qui luttent contre le gouvernement sandiniste au Nicaragua".

128. Les moyens techniques les plus modernes, notamment des satellites espions, servent à coordonner les actions militaires contre l'Afghanistan.

129. On a récemment publié un texte préparé par la CIA en septembre 1983. Il s'agit d'un mémorandum sur la situation en Afghanistan, qui montre que les Etats-Unis entendent maintenir la tension dans la région.

130. Selon certaines informations, des bandes de mercenaires sont maintenant entraînées, non seulement sur le territoire du Pakistan, mais également dans des camps situés sur le territoire chinois.

131. La guerre non déclarée contre l'Afghanistan a causé des dommages énormes qui s'élèvent à presque 34 milliards d'afghanis, soit les trois quarts du montant des investissements consacrés au développement pendant les vingt années qui ont précédé la révolution d'Avril. La contre-révolution, qui, ces derniers temps, a essuyé des revers écrasants, soumet maintenant la population civile à un régime de terreur sanglante.

132. Cependant, malgré l'ingérence armée persistante, le peuple afghan s'emploie à édifier une vie nouvelle et il obtient des résultats impressionnants. Le Parti démocratique populaire afghan a opéré une transformation totale de la vie du peuple afghan. L'essor de l'économie nationale et le relèvement du niveau matériel et culturel du peuple ont reçu l'approbation et le soutien de la masse des travailleurs.

133. Le peuple ukrainien, comme tous les peuples soviétiques, se solidarise avec la République démocratique d'Afghanistan dans sa lutte contre l'agression déchaînée par l'impérialisme et la réaction internationale. Il appuie totalement les efforts destinés à développer l'économie nationale et la culture du pays et à assurer des conditions de vie pacifiques. Nous apprécions hautement les efforts assidus du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan visant à parvenir à un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan et à assurer la normalisation de ses relations avec les Etats voisins. La base réaliste et constructive de ce règlement figure dans les propositions avancées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan les 15 mai 1980¹ et 24 août 1981². Ainsi que le soulignent ces propositions, le but du règlement doit être la cessation totale et garantie et le non-renouvellement de l'agression armée et d'autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

134. Bien entendu, le règlement politique et la normalisation des relations ne peuvent intervenir que par des négociations entre les pays directement intéressés. Les propositions du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan reflètent le désir de détendre l'atmosphère dans la région et en Asie du Sud-Ouest et elles rencontrent une compréhension et un soutien croissants auprès de la communauté internationale, notamment des pays de la région.

135. Il convient également d'encourager les pourparlers qui, par le truchement du représentant personnel du Secrétaire général, se poursuivent entre l'Afghanistan et le Pakistan.

136. Comme l'a dit, au cours du débat général de la présente session, le Ministre afghan des affaires étrangères, M. Dost, son pays "a procédé à des négociations sincères et sérieuses avec le Pakistan, par le truchement du représentant personnel du Secrétaire général, de façon à trouver un règlement négocié aux problèmes en suspens entre les deux pays... Nous avons pleinement fait la preuve de notre souplesse et de notre volonté politique de parvenir rapidement à une solution de la situation affligeante que connaît actuellement mon pays. Nous voulons des mesures concrètes." [12^e séance, par. 88.]

137. C'est précisément dans ce cadre que s'offre un vaste champ d'action pour les gouvernements qui souhaitent voir la situation se normaliser autour de l'Afghanistan, et non dans la poursuite de discussions stériles au sein de l'Organisation des Nations Unies

sur la prétendue question d'Afghanistan, ni dans l'ingérence dans ses affaires intérieures. A la lumière de ce qui précède, la délégation de la RSS d'Ukraine votera contre le projet de résolution qui nous est présenté.

138. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Près de cinq ans se sont écoulés depuis que l'Union soviétique a envahi l'Afghanistan, où elle maintient encore un grand nombre de soldats. Selon certains rapports, ce nombre aurait même augmenté. L'Union soviétique essaie de rejeter le blâme de la prolongation des hostilités sur l'ingérence d'autres pays. En fait, c'est le peuple afghan lui-même qui s'oppose féroce­ment à l'occupation militaire et à l'intervention soviétique dans les affaires de son pays. Bien que les combats aient prélevé un lourd tribut, le peuple afghan ne fléchit pas dans sa résistance et il continue sa guerre de guérilla à travers le pays.

139. L'Union soviétique devrait reconnaître qu'une solution militaire ne vaut rien et qu'en fait elle n'est guère possible. Bien au contraire, l'intervention militaire soviétique en Afghanistan a aggravé les tensions non seulement en Asie du Sud-Ouest mais également à travers le monde.

140. Cet été, l'Afghanistan a intensifié ses attaques contre le territoire pakistanais, violant la frontière internationale. Plusieurs pays ont condamné ces attaques, et M. Abe, ministre des affaires étrangères du Japon, a publié une déclaration dans laquelle il demandait la cessation immédiate des attaques contre le territoire pakistanais. Ces attaques ne doivent pas se répéter.

141. Les discussions sur le problème de l'Afghanistan au sein d'instances internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, les conférences des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique indiquent clairement l'évaluation sévère, mais exacte, de la communauté internationale à l'égard de la politique soviétique dans ce domaine. Le vote sur les résolutions de l'Assemblée générale montre que les critiques dirigées contre l'Union soviétique s'accroissent d'année en année.

142. Mais l'Union soviétique demeure intransigeante, ignorant les appels de la communauté internationale à un règlement pacifique et continuant à rechercher une solution militaire. L'Union soviétique peut prétendre tant qu'elle veut qu'elle est animée d'intentions pacifiques sur le plan des relations internationales, il sera impossible de croire à ces allégations tant qu'elle poursuivra son intervention armée en Afghanistan.

143. Le Gouvernement japonais insiste résolument pour que l'Union soviétique mette fin une fois pour toutes à son intervention en Afghanistan, qui contrevient au droit international et est contraire aux principes de justice, et pour qu'elle retire immédiatement ses troupes de ce pays. La solution à la situation doit être conforme aux principes de non-ingérence et de respect du droit à l'autodétermination des peuples. Nous sommes convaincus qu'une telle solution est une possibilité envisageable.

144. A cet égard, le Japon appuie fermement le projet de résolution A/39/L.11 qui confirme les principes de base nécessaires au règlement du problème. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté à une

écrasante majorité, comme l'ont été les résolutions antérieures sur cette question.

145. Le Secrétaire général a déployé de grands efforts pour résoudre le problème afghan. Son représentant personnel, M. Cordovez, s'est rendu dans les pays intéressés en avril dernier, et le Secrétaire général lui-même s'est rendu en Union soviétique en juillet. En outre, il y a eu des efforts de médiation lors des pourparlers indirects qui ont eu lieu en août dernier à Genève. Le Japon a suivi attentivement tous ces efforts tendant à un règlement politique du problème. Il espère sincèrement que la reprise des réunions, prévue pour février prochain, aboutira à des résultats concrets. Nous sommes certains que le Secrétaire général continuera de rechercher une solution, tout en sachant que ses efforts se heurteront à des difficultés redoutables. Le Gouvernement japonais estime que ces efforts doivent s'inscrire dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Il est certain que le retrait complet des troupes soviétiques d'Afghanistan est d'une importance primordiale.

146. Les Afghans continuent de s'enfuir vers les pays voisins. Environ 3 millions de réfugiés, soit le cinquième de la population afghane, se trouveraient actuellement au Pakistan. De plus, il y aurait 1,7 million de réfugiés afghans en Iran. Etant donné que les combats continuent de faire rage, les réfugiés n'ont aucune possibilité à l'heure actuelle de retourner dans leurs foyers.

147. Les réfugiés afghans au Pakistan représentent la plus grande concentration de réfugiés dans le monde. C'est là non seulement un lourd fardeau pour le Pakistan, mais aussi un dangereux facteur de déstabilisation dans la région. Mon pays est plein de compréhension à l'égard du Pakistan, qui doit surmonter de multiples difficultés résultant de l'afflux de réfugiés, et nous rendons un hommage sincère au Gouvernement pakistanais pour tous les efforts humanitaires qu'il déploie afin de faire face à cette situation.

148. Pour sa part, le Japon a coopéré activement aux activités de secours en faveur des réfugiés afghans qui se trouvent au Pakistan, organisées par le HCR, le PAM et d'autres organisations. Nous avons l'intention de poursuivre notre coopération en la matière pour des raisons humanitaires ainsi que pour des considérations relatives à la paix et à la stabilité régionales. En outre, le Japon a l'intention de coopérer de la même manière aux secours organisés en faveur des réfugiés afghans résidant ailleurs.

149. Le Gouvernement japonais demande à nouveau instamment à l'Union soviétique de bien vouloir tenir compte des appels que lui lance la communauté internationale, depuis cinq ans déjà, pour qu'elle retire ses troupes sans délai. Aussi longtemps que son intervention militaire se poursuivra en Afghanistan, l'Union soviétique sera la cible de la critique internationale.

150. Le Japon est fermement convaincu que seul un règlement accepté par le peuple afghan, qui respecte pleinement son droit à l'autodétermination, permettra d'obtenir une paix et une stabilité durables en Afghanistan. Le Japon a l'intention, avec la plupart des pays du monde qui partagent cette conviction, d'œuvrer en faveur d'un retrait rapide et complet des troupes soviétiques d'Afghanistan, du rétablissement de son

statut d'Etat indépendant et non aligné, du rétablissement du droit du peuple afghan à décider lui-même de son avenir et de la création des conditions nécessaires au retour de réfugiés afghans dans leur pays en toute sécurité et dans l'honneur.

151. M. CÉSAR (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Cette année, le point sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales se trouve une fois de plus inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Cette inscription a été faite contre la volonté d'un Etat souverain, la République démocratique d'Afghanistan, qui est Membre de l'Organisation et qui est directement concerné par la question. L'examen de la prétendue question afghane n'est rien d'autre qu'une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, qui va à l'encontre des normes et principes fondamentaux du droit international. Il ne répond nullement aux intérêts de la paix et de la sécurité; au contraire, la situation autour de l'Afghanistan et dans toute l'Asie du Sud-Ouest, région particulièrement névralgique, risque de ce fait de se détériorer davantage encore.

152. L'examen de la prétendue question afghane a été une fois de plus imposé à l'Assemblée générale par les forces hostiles au peuple afghan, qui méconnaissent ses intérêts et sa volonté. Je veux parler des forces de l'impérialisme et de la réaction qui poursuivent une guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan dans le but d'entraver le développement progressiste de ce pays. C'est la raison principale de la tension qui règne autour de l'Afghanistan et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Ouest.

153. Cela fait plus de six ans que la révolution antiféodale et anti-impérialiste du peuple afghan a eu lieu.

154. Malgré la guerre non déclarée poursuivie contre l'Afghanistan par les forces de l'impérialisme et de la réaction, le peuple afghan s'efforce de se libérer du triste héritage du régime passé. Par exemple, le produit national brut a augmenté l'année dernière de 6 p. 100 et le revenu national, comparé à l'année précédente, de 6,3 p. 100.

155. L'Afghanistan poursuit un processus d'élimination systématique de l'analphabétisme. A l'heure actuelle, environ 14 000 cours ont été organisés en Afghanistan pour éliminer l'analphabétisme, auxquels participent plusieurs centaines de milliers de personnes. Un système de bourses a été mis en place pour les étudiants des établissements d'enseignement secondaire et universitaire : il s'agit d'une mesure historique qui permettra à une large couche de la population afghane d'accéder à l'éducation.

156. Quant aux droits des travailleurs, ils font l'objet d'une attention particulière. Cette année, par exemple, une nouvelle loi a été adoptée, qui assure le droit au travail à tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, d'appartenance nationale, de sexe, d'instruction ou de religion. La loi garantit également aux femmes et aux mères certains droits importants. On a créé à l'intention des travailleurs afghans des services médicaux gratuits; ces travailleurs ont le droit d'acheter des produits alimentaires à des prix avantageux et ont également droit à des congés pour aller en pèlerinage à La Mecque.

157. Toutefois, les efforts féconds du Gouvernement afghan et des grandes masses de travailleurs se heurtent aux activités subversives entreprises par les forces de la contre-révolution. Dotées des armes les plus récentes, ces forces se livrent à des attaques terroristes contre les usines et les entreprises agricoles, détruisent les écoles et les centres médicaux. Elles tentent par la violence de semer la terreur et d'intimider la population. Cependant, bien que ces forces agissent sous le couvert de la religion, elles n'hésitent pas à attaquer jusqu'aux mosquées.

158. Les activités terroristes auxquelles elles se livrent, et cela surtout à partir du territoire d'autres Etats, ne seraient pas possibles si le Gouvernement américain et les forces de la réaction et de l'impérialisme internationaux, qui ne ménagent aucun effort lorsqu'il s'agit de financer la contre-révolution en Afghanistan, ne leur apportaient pas un soutien généralisé. Des centaines de millions de dollars ont déjà été dépensés à cette fin. C'est ainsi que l'on mène une campagne de propagande hostile contre l'Afghanistan par l'intermédiaire de la radio qui propage des discours incendiaires. Ces forces cherchent de cette manière à faire disparaître le Gouvernement révolutionnaire de l'Afghanistan et tout l'acquis de la révolution. Mais elles poursuivent en même temps un objectif plus vaste. Il s'agit en effet de profiter de la déstabilisation en Asie du Sud-Ouest pour consolider la présence militaire de ces forces dans la région du golfe Persique, déclarée sphère d'"intérêts vitaux".

159. En ce qui concerne la présence d'un contingent soviétique limité en Afghanistan, nous pourrions rappeler, une fois de plus, que ces effectifs se trouvent dans le pays à la demande de celui-ci et en pleine conformité avec le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, conclu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan le 5 décembre 1978. Il a été souligné plus d'une fois que l'aide militaire soviétique était temporaire et limitée. Il s'agit d'une mesure de défense rendue obligatoire à la suite de circonstances exceptionnelles.

160. En Tchécoslovaquie, nous respectons les efforts déployés par les travailleurs afghans pour consolider et défendre l'acquis de la révolution, l'indépendance du pays, sa souveraineté et son intégrité territoriale en présence des menées agressives de l'impérialisme et de la réaction tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Nous apprécions les résultats auxquels est parvenu le peuple afghan sous la conduite du Parti démocratique populaire, en collaboration avec l'Union soviétique, les autres pays de la communauté socialiste et les forces progressistes du monde entier.

161. Nous sommes convaincus que les possibilités d'un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan existent bien. A cet effet, les propositions du Gouvernement afghan, des 15 mai 1980¹ et 24 août 1981², constituent une bonne base de départ. La teneur de ces propositions est bien connue. Le règlement politique doit avant tout mettre fin à l'ingérence militaire et à toute autre ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et créer les conditions propres à exclure une telle ingérence à l'avenir. En même temps, il contribuerait à

faire régner la stabilité et la paix dans toute l'Asie du Sud-Ouest.

162. Nous sommes heureux de constater que des négociations se poursuivent entre l'Afghanistan et le Pakistan grâce à l'entremise du représentant personnel du Secrétaire général, M. Diego Cordovez.

163. C'est en vain que l'impérialisme américain espère pouvoir dicter sa volonté au peuple afghan et à d'autres peuples. Bien que les interventions étrangères et la guerre non déclarée constituent une lourde épreuve pour l'Afghanistan, la République s'affermi et le peuple afghan bâtit systématiquement et résolument sa vie nouvelle. Ce qui a été fait, et ce qui se fait encore, dans les domaines social, économique, culturel entre autres, correspond bien aux intérêts vitaux de l'immense majorité de la population de la République démocratique d'Afghanistan. C'est précisément pour cela que la politique du Gouvernement afghan reçoit un appui toujours plus massif.

164. Il est temps d'abandonner l'illusion qu'il serait possible d'arrêter une évolution historique. Le processus révolutionnaire en Afghanistan est irréversible. Le peuple afghan a des amis sûrs, et toute tentative de traiter avec l'Afghanistan en partant d'une position de force relève de la folie. On ne pourra régler la question que par des négociations et un règlement politique.

165. Ce n'est pas du tout à cela que vise le projet de résolution dont nous sommes saisis. Il nous paraît inacceptable et, par conséquent, nous voterons contre lui.

166. M. KHALIL (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Depuis janvier 1980 et jusqu'à ce jour, c'est à une majorité écrasante que l'Assemblée générale a adopté cinq résolutions sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Ces résolutions ont toutes demandé de sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le non-alignement de l'Afghanistan. Elles ont également souligné le droit du peuple afghan à déterminer la forme de son propre gouvernement, à choisir son système économique, politique et social, sans aucune ingérence extérieure. Elles ont exigé le retrait immédiat des forces étrangères de l'Afghanistan. En outre, elles ont prié toutes les parties intéressées d'œuvrer en vue d'un règlement politique de la question afghane et ont chargé le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour parvenir à un tel règlement.

167. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont déterminé les données essentielles de la solution politique, équitable et permanente, de la question afghane. La communauté internationale tout entière aspire à voir le jour qui marquera la fin des souffrances du peuple afghan grâce au retrait des forces militaires étrangères de son territoire, à la cessation de l'ingérence dans ses affaires intérieures, au rétablissement de ses droits légitimes et au retour des réfugiés, et notamment des enfants, dans leurs foyers à l'intérieur de leur patrie.

168. L'Egypte a été l'un des premiers Etats à soutenir la cause du peuple afghan, en raison de son attachement aux normes du droit international, aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique qui, tous,

condamnent l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le recours à la force dans les relations internationales et garantissent aux peuples le droit à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination.

169. La délégation égyptienne a confirmé cette attitude en appuyant toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies adoptées à cet égard ainsi que les décisions du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Une fois de plus, nous demandons aujourd'hui que ces résolutions soient appliquées afin que la situation en Afghanistan soit réglée de manière équitable.

170. L'Egypte réaffirme aujourd'hui sa solidarité avec le peuple afghan frère, dans sa lutte légitime pour recouvrer ses droits inaliénables. Elle rejette également l'affirmation selon laquelle le problème afghan serait un problème d'ordre intérieur dans lequel l'Organisation des Nations Unies n'a pas le droit de s'immiscer. La question afghane, comme nous le savons tous, c'est celle d'un peuple dont le pays a été l'objet d'une intervention militaire de la part d'une superpuissance, et les résultats politiques négatifs de cette intervention attestent encore le danger que cette situation fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

171. Il n'échappe à personne que l'adoption de résolutions sur l'Afghanistan à une majorité aussi écrasante est la meilleure preuve du rejet constant et vigoureux, par la communauté internationale, de la politique du fait accompli que la force militaire étrangère a imposée à un peuple qui subit un drame humain dans des conditions extrêmement pénibles, forçant des milliers de réfugiés afghans à s'exiler dans les pays voisins.

172. A cet égard, l'Egypte joint sa voix à toutes celles qui ont exprimé leur reconnaissance à la République islamique du Pakistan dont le Ministre des affaires étrangères, M. Yaqub Khan, a exposé la position, hier, devant l'Assemblée [60^e séance].

173. Nous avons pris connaissance du rapport du Secrétaire général [A/39/513] et nous tenons, à ce sujet, à exprimer notre appui aux efforts inlassables que déploie le Secrétaire général pour contribuer à la recherche d'une solution juste au problème afghan. Le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, n'ont épargné aucun effort dans leurs contacts avec toutes les parties intéressées pour poursuivre le but visé, et l'appui de l'Egypte à ces efforts lui est inspiré par sa conviction que le recours à la force ne fait que rendre les problèmes plus compliqués. Le rapport du Secrétaire général contient un exposé détaillé des contacts qu'il a établis. Nous espérons qu'ils lui permettront de surmonter toutes les difficultés dans les questions en suspens.

174. L'Egypte voit d'un œil favorable la prochaine série de négociations prévue en février 1985 et espère qu'elle sera couronnée de succès. Elle appuie également la conclusion du rapport du Secrétaire général qui rappelle aux parties intéressées qu'un règlement global est la manière la plus efficace de résoudre les problèmes qui sont à l'origine de la situation actuelle et d'établir des bases solides pour des relations de bon voisinage entre tous les pays.

175. L'Egypte ne peut manquer, à ce sujet, d'exprimer également sa reconnaissance pour la contribution

précieuse du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'alléger les épreuves des réfugiés afghans, et elle lance un appel à tous les Etats et à toutes les organisations internationales, nationales, gouvernementales et non gouvernementales pour qu'elles poursuivent leur assistance aux réfugiés.

176. L'Egypte, appuyant les efforts internationaux en vue de trouver une solution politique au problème afghan, se joint encore une fois à 45 autres Etats pour parrainer le projet de résolution A/39/L.11 présenté à la session actuelle et qui contient des éléments globaux positifs qui représentent, selon elle, une base valable pour une solution à ce problème.

177. M. HERRERA CÁCERES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Depuis 1980, le Honduras a fait état de son inquiétude au sujet de la situation en Afghanistan et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Notre position à cet égard est déjà bien connue dans l'Organisation et elle a été réitérée par le Ministre des relations extérieures du Honduras dans la déclaration qu'il a faite ici le 9 octobre dernier [26^e séance].

178. Nous prenons part au débat, aujourd'hui, parce qu'il s'agit d'une question qui met en jeu la notion du caractère obligatoire des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ces buts et principes doivent être appliqués, sans aucune exception, quel que soit l'affrontement.

179. Dans d'autres déclarations sur des situations analogues, en d'autres points du monde, le Honduras a déclaré qu'il fallait rechercher systématiquement des règlements négociés, équitables et honorables, renoncer au recours à la force et y substituer un dialogue raisonnable, couper court à l'occupation de territoires en mettant fin à la présence illégale de troupes et d'éléments de sécurité étrangers qui portent atteinte à l'identité des peuples et violent leur droit sacré à l'autodétermination.

180. Nous avons souligné que la négociation, en tant qu'élément fondamental des relations internationales, et toutes les autres procédures de règlement pacifique doivent à nouveau prévaloir dans toutes les situations de tension et de conflits non encore résolus, partout dans le monde, afin que les règlements pacifiques remplacent définitivement le recours à la force.

181. Nous ne pouvons, par conséquent, rester insensibles devant les profondes souffrances endurées par le peuple afghan et nous appuyons son droit de préserver son identité nationale et son choix, sur le plan international, en faveur du non-alignement.

182. L'importance des organisations de résistance afghane, l'ardeur de leurs activités contre les troupes étrangères qui occupent l'Afghanistan et la répression exercée par la puissance occupante ont causé la mort de plus de 140 000 personnes et provoqué l'exode de plus du quart de la population. Pour faire cesser cet holocauste et la non-observation des libertés et des droits fondamentaux des Afghans, il est indispensable que, dans ce conflit, on parvienne à la réconciliation nationale entre les autorités autochtones et ces organisations de résistance en vue de rétablir l'unité interne nécessaire au maintien de l'indépendance de l'Afghanistan.

183. C'est pourquoi il est urgent de rechercher une solution politique négociée par toutes les parties

concernées, préalablement au retrait immédiat des troupes d'occupation étrangère de l'Afghanistan, pour rétablir le respect et faciliter l'application intégrale des principes et des normes du droit international en général, et de ceux qui, assortis de garanties suffisantes d'application, résulteraient de cette négociation et viseraient à préserver la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, le libre choix intérieur et international de l'Afghanistan et la sécurité des Etats voisins.

184. Dans le cadre indispensable du règlement pacifique de ce différend, il convient de souligner le processus diplomatique mis en œuvre par le Secrétaire général, dont les démarches constructives méritent les éloges de la communauté internationale, autant que les efforts déployés par les pays directement concernés de la région pour coopérer avec le plus haut fonctionnaire de l'Organisation, par l'intermédiaire de son représentant personnel.

185. Nous pensons par conséquent qu'il convient d'encourager les attitudes positives au cours des négociations — comme celles qui ont été adoptées lors des pourparlers "indirects" en août 1984 et celles qui le seront, espérons-le, au cours des discussions qui devraient avoir lieu en février 1985 —, afin qu'on aboutisse à une solution permanente grâce à un règlement global, complet et simultané que le Secrétaire général considère "comme le moyen le plus efficace pour résoudre tous les problèmes qui ont provoqué la situation actuelle, et pour établir des bases solides pour les relations de bon voisinage dans la région" [*ibid.*, par. 9].

186. On ne peut rester insensible devant l'afflux massif de millions de réfugiés afghans sur le territoire des Etats voisins, devant les souffrances que subissent ces réfugiés et devant l'ampleur des problèmes sociaux et économiques qu'ils posent — nous le savons de par notre propre expérience au Honduras — aux Etats d'accueil, en l'occurrence au Pakistan et à l'Iran.

187. Le Honduras estime, que lorsque la situation le permettra, ces réfugiés devront être en mesure de revenir, de leur plein gré et rapidement, dans leur patrie, en toute sécurité et dans l'honneur.

188. Cependant, nous ne pouvons manquer de nous associer à tous ceux qui sont reconnaissants au peuple et au Gouvernement pakistanais pour l'accueil qu'ils réservent et la protection qu'ils offrent à cette masse de réfugiés qui forment la plus forte concentration de réfugiés au monde, et nous ne pouvons que nous unir aux appels lancés à tous les Etats et à toutes les organisations pour qu'ils continuent à accorder une assistance humanitaire et des secours, afin d'alléger le sort des réfugiés et des Afghans déplacés, où qu'ils se trouvent.

189. La paix, en tant que valeur supérieure, et son corollaire, le droit des peuples à la paix, sont des principes et des attitudes universels que, comme nous avons eu l'occasion de le dire dans notre intervention sur la question de l'Année internationale de la paix [54^e séance], nous devons renforcer peu à peu dans notre esprit et dans nos convictions afin qu'ils puissent régner dans toutes les régions du monde.

190. Hier [60^e séance], le représentant de l'Oman a fait remarquer que le même concept de paix et son

corollaire, dont je viens de parler, pouvaient s'appliquer en Amérique centrale, au Kampuchea, en Afghanistan et dans toute région du monde où l'on constate leur absence.

191. C'est ainsi que le Honduras voit les choses également et c'est la raison pour laquelle il a voté pour les résolutions sur l'Année internationale de la paix [résolution 39/10] et la Déclaration sur le droit des peuples à la paix [résolution 39/11, annexe], en estimant qu'à cet égard personne ne devrait avoir de préjugés idéologiques ni d'idées tendancieuses, car ce que nous cherchons, c'est une paix indivisible et universelle et non une paix dominée par l'idéologie.

192. En conséquence, il faut espérer que ceux qui, comme nous, considèrent que la paix est un bien commun de l'humanité appuieront le projet de résolution dont nous sommes saisis.

193. Pour toutes ces raisons, le Honduras est au nombre des auteurs du projet de résolution A/39/L.11 sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

194. M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : Que de fois n'a-t-on pas entendu, dans cette enceinte, des délégations proclamer leur attachement aux buts et principes de la Charte ! Cependant, c'est la cinquième année consécutive que certaines délégations, pour des raisons non dissimulées, ont fait inscrire le présent point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, malgré l'opposition catégorique du principal intéressé, la République démocratique d'Afghanistan. Ces délégations se sont-elles alors rendu compte qu'en procédant ainsi elles commettent une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un Etat Membre et portent par là même atteinte à l'un des principes fondamentaux de la Charte qu'elles prétendent vouloir défendre ?

195. On parle souvent de perte de prestige et de crédibilité de l'Organisation et de l'inefficacité de ses résolutions et décisions, mais comment veut-on que le prestige de l'Organisation des Nations Unies soit rehaussé et ses résolutions appliquées convenablement si ceux-là mêmes qui s'en plaignent sont parmi les plus actifs à donner leur caution à une question qui constitue, de par sa nature, une infraction aux principes fondamentaux de la Charte ?

196. Diverses raisons, aussi superficielles les unes que les autres, ont été invoquées par les détracteurs de la République démocratique d'Afghanistan pour justifier leur ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

197. Tout d'abord, il y a la prétendue intervention "armée soviétique". Le représentant de l'Afghanistan a eu déjà, à plusieurs reprises, l'occasion de nous expliquer la situation dans son pays, qui a abouti à la victoire de la révolution nationale démocratique d'avril 1978, et les circonstances qui ont amené son gouvernement à faire appel à l'aide de l'Union soviétique, en vertu du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération conclu entre les deux pays le 5 décembre 1978.

198. Ma délégation estime que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, étant maître chez lui, a le droit de faire appel à tout pays ami pour sauvegarder les conquêtes révolutionnaires de

son peuple. D'ailleurs, un tel appel est conforme à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

199. Ce qui est malheureux, c'est que les détracteurs de la République démocratique d'Afghanistan refusent de distinguer les causes et les conséquences de la présence du contingent militaire soviétique en Afghanistan. Par ailleurs, on prétend que cette présence militaire porte atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays et constitue une menace contre la paix et la sécurité de la région.

200. Or il suffit de faire un bref rappel historique pour voir d'où venait la menace pour l'indépendance de l'Afghanistan. En effet, dès le XIX^e siècle, une puissance impérialiste essayait déjà, à plusieurs reprises, de soumettre ce pays pour défendre ses possessions coloniales des Indes, et, à partir de 1918, elle a tenté d'en faire un foyer d'agression contre la Russie soviétique. Après la seconde guerre mondiale, surtout à partir de 1955, date de la signature du Pacte de Bagdad établissant le Central Treaty Organization, les puissances impérialistes s'employaient à imposer à l'Afghanistan une orientation pro-impérialiste pour le faire adhérer à ce bloc militaire. A cette fin, elles utilisaient toutes les voies et tous les moyens, y compris les pressions économiques. C'est la Russie soviétique qui fut le premier Etat à reconnaître l'indépendance et la souveraineté de l'Afghanistan. C'est aussi l'Union soviétique qui l'a aidé plusieurs fois à échapper à la mainmise impérialiste et à se maintenir dans sa neutralité active.

201. Il est donc ironique que ces mêmes puissances — qui naguère essayaient de soumettre ce pays — et certains de leurs alliés se posent en défenseurs ardents de son indépendance politique, de sa souveraineté et de son caractère de pays non aligné, qualités que l'Afghanistan possède toujours.

202. De même, la présence militaire soviétique ne constitue nullement une menace pour la paix et la sécurité de la région. Sans doute les régimes réactionnaires de la région craignent-ils que la révolution afghane ne fasse tâche d'huile chez eux où les forces démocratiques et progressistes, lassées de la corruption, de l'exploitation, de l'oppression et de l'obscurantisme qui gangrènent leurs sociétés, sont prêtes à exploser à la moindre occasion. Aussi, faisant chorus avec l'impérialisme et la réaction internationale, ces régimes s'appliquent-ils à crier à la "menace soviétique" en vue de distraire l'attention de ces forces.

203. Le danger réel pour les pays de la région, c'est l'ingérence de l'impérialisme et de la réaction internationale dans leurs affaires intérieures, ingérence qui consiste à les entraîner dans leur "croisade mondiale contre le communisme" et à aggraver la tension internationale aux seules fins de la course aux armements.

204. Du reste, on est en droit de se demander pourquoi certains pays se formalisent tant de cette présence soviétique en Afghanistan, demandée par le gouvernement de ce pays pour le défendre, alors qu'ils se taisent sur la présence des forces américaines dans certains pays d'Europe occidentale, et ce depuis la fin de la seconde guerre mondiale, bien que ces derniers n'aient fait l'objet d'aucune menace.

205. On exige aussi pour le peuple afghan son droit à l'autodétermination. Mais en se libérant de l'ancien régime et en instaurant un régime progressiste de

démocratie populaire, le peuple afghan a déjà exercé son droit à l'autodétermination. La révolution est l'œuvre des peuples opprimés et exploités; ce n'est pas une marchandise qu'on exporte. De même, le socialisme n'est pas un régime politique imposé de l'extérieur; mais un pays socialiste a le devoir internationaliste de protéger les acquis révolutionnaires de ses amis, si ces derniers le lui demandent.

206. Ce que l'impérialisme et la réaction internationale n'arrivent pas à digérer, c'est que la victoire de la révolution nationale démocratique d'Avril a porté un coup très rude à leur politique d'expansion et d'hégémonie. C'est pourquoi ils entreprennent aujourd'hui, contre la République démocratique d'Afghanistan et son vaillant peuple, des actions subversives de plus en plus meurtrières qui revêtent la forme d'une guerre non déclarée à l'instar de celle menée par l'impérialisme américain contre le Nicaragua sandiniste.

207. Comme au Nicaragua, les contre-révolutionnaires afghans, formés, financés, équipés et nourris par la CIA et certains de leurs amis islamiques, s'attaquent aux objectifs civils, tuant des enfants, des femmes et des vieillards et détruisant des ouvrages à caractère économique et social, réalisés par la révolution afin d'améliorer les conditions de vie du peuple.

208. L'impérialisme et la réaction internationale exigent le retrait immédiat des troupes soviétiques pour avoir les mains plus libres dans leurs actions subversives, ce qui nous semble peu réaliste. A ce sujet, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a déjà dit plusieurs fois que ces troupes seront retirées à condition que l'on mette fin à cette guerre non déclarée contre lui.

209. Il appartient dès lors aux parties directement concernées de s'entendre à ce sujet. Pour sa part, la République démocratique populaire lao soutient les efforts constructifs déployés par le Gouvernement afghan en vue de régler pacifiquement les différends avec ses voisins. De même, ma délégation salue les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel en vue de trouver une solution à ce problème, et nous lançons un appel aux parties directement intéressées pour qu'elles coopèrent pleinement avec le représentant personnel du Secrétaire général et fassent preuve de plus de souplesse et de réalisme.

210. En ce qui concerne le projet de résolution A/39/L.11, vu son caractère unilatéral, déséquilibré et peu réaliste, il n'est pas acceptable pour ma délégation. C'est pourquoi celle-ci votera contre ce projet.

211. M. HARLAND (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Voilà maintenant cinq ans que les forces armées de l'Union soviétique sont entrées en Afghanistan. Leur présence provoque le profond ressentiment du peuple afghan. Leurs activités en Afghanistan continuent à semer la mort et la destruction. Les dégâts ne se limitent pas à ce malheureux pays. Conséquence directe de la politique soviétique, des millions d'Afghans se sont enfuis au Pakistan et en Iran, où ils vivent dans l'espoir de pouvoir un jour rentrer chez eux. L'Afghanistan reste une plaie béante sur le corps politique du monde.

212. L'avis de la communauté internationale à cet égard a été exprimé clairement et sans ambiguïté. Le

nouveau Gouvernement néo-zélandais a fait connaître ses vues aux dirigeants soviétiques à la première occasion. Nous avons été parmi les nombreux pays qui ont été choqués par l'indifférence de l'Union soviétique à l'égard des souffrances humaines qu'elle a provoquées.

213. Nous sommes également profondément préoccupés par les conséquences plus considérables de la présence des troupes soviétiques en Afghanistan. Ce sont les actes et non les paroles, on l'a dit, qui prouvent l'engagement d'un pays, quel qu'il soit, à l'égard de la paix et de la sécurité internationales. Quand l'Union soviétique a pris, il y a cinq ans, la décision fatidique de se lancer dans cette action, l'effet sur le climat général de la paix a été immédiat et néfaste. C'est là un facteur qui ne faiblit pas à mesure que passent les années : au contraire, il tend à renforcer la méfiance persistante qui entrave le progrès. L'Union soviétique a la possibilité en Afghanistan de démontrer par des actes qu'elle est décidée à créer un climat propice au relâchement de la tension internationale.

214. Le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan [A/39/513] exprime clairement le principal souci de l'Organisation des Nations Unies à cet égard — celui de mettre fin aux souffrances du peuple afghan. Nous apprécions intensément les efforts entrepris par le Secrétaire général et par son représentant personnel, M. Cordovez, pour atteindre cet objectif. Comme l'indique le rapport, il s'agit là du seul effort sérieux qui soit fourni actuellement pour créer la base d'un règlement politique dont nous reconnaissons toute la nécessité. Le comportement du peuple afghan montre qu'il ne capitulera jamais devant le régime imposé à Kaboul. L'Union soviétique doit maintenant savoir qu'elle n'arrivera jamais à atteindre ses objec-

tifs par une victoire militaire. Il est regrettable que ces vérités toutes simples ne se soient pas reflétées dans des progrès plus importants vers une solution politique.

215. La communauté internationale a la responsabilité de continuer à faire connaître ses vues en termes clairs et énergiques. Le projet de résolution dont nous sommes saisis réaffirme le principe fondamental de la Charte selon lequel les Etats Membres doivent s'abstenir de recourir à la force dans les relations internationales. La plupart des Etats Membres de cette organisation, telle la Nouvelle-Zélande, sont de petits pays. Il est compréhensible qu'ils attachent une grande importance à ce principe fondamental de la Charte. Lorsque l'un de nous est envahi en violation de ce principe, la sécurité de tous s'en trouve diminuée. Il n'est pas surprenant que d'année en année, l'immense majorité des Etats Membres déclare qu'elle est profondément préoccupée par la poursuite de l'intervention armée étrangère en Afghanistan. Le projet de résolution présenté à l'Assemblée nous donne une fois de plus l'occasion d'exprimer cette préoccupation et la Nouvelle-Zélande lui donne tout son appui.

La séance est levée à 18 h 5.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/13951.

² *Ibid.*, trente-sixième année, *Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14649, annexe.